



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/46/L.25  
16 octobre 1991

FRANÇAIS

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 25e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le lundi 7 octobre 1991, à 15 heures

Président : M. SHIHABI (Arabie saoudite)  
puis : M. GYAW (Myanmar)  
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Allocution de M. Kennedy Simmonds, Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis

Déclarations de :

Le Prince Mohamed Bolkiah (Brunéi Darussalam)  
Mlle Chiepe (Botswana)  
M. Gomina-Pampali (République centrafricaine)  
M. Holo (Bénin)  
M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

ALLOCUTION DE M. KENNEDY SIMMONDS, PREMIER MINISTRE DE SAINT-KITTS-ET-NEVIS

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis.

M. Kennedy Simmonds, Premier ministre de Saint-Kitts-et-Nevis, est escorté à la tribune.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis, M. Kennedy Simmonds, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. SIMMONDS** (Saint-Kitts-et-Nevis) (interprétation de l'anglais) : J'apporte à l'Assemblée les salutations les plus sincères du Gouvernement et du peuple de Saint-Kitts-et-Nevis. C'est pour moi un grand plaisir et un insigne honneur que de prendre la parole à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

C'est avec sincérité que je m'associe à tous ceux qui ont félicité le Président sortant, M. Guido de Marco, de Malte, de la façon compétente dont il a dirigé les travaux au cours d'une période de défis sans précédent.

Je m'empresse de souhaiter la bienvenue au nouveau Président, M. Samir Shihabi, d'Arabie saoudite, et de l'assurer du plein appui et de la coopération continue de mon pays. La façon éclairée dont vous guidez les travaux de la présente session mérite que nous vous félicitions de tout coeur et, pour nous, cela augure bien du succès de cette session.

Je voudrais maintenant rendre un hommage particulier au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui continue de servir notre organisation avec une dignité, une élégance et une perfection exemplaires en des moments difficiles et ardues pour l'Organisation. Il a toujours axé ses efforts sur la paix et la sécurité internationales pour tous les peuples du monde. Sa direction a été remarquable en une période de bouleversements importants et de transformations extraordinaires.

Monsieur le Secrétaire général, mon gouvernement et peuple vous saluent. Nous admirons votre volonté inébranlable et vous assurons de notre appui dans les fonctions que vous exercez toujours avec compétence et efficacité au nom de la communauté internationale.

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

A certains moments, l'utilité de l'Organisation des Nations Unies a été remise en question tout comme la volonté de ses Membres à agir résolument pour défendre les faibles. Ce n'est plus le cas! Cette assemblée des nations a agi pour veiller au rétablissement de la souveraineté de l'un de ses plus petits Etats, le Koweït, et le monde se tourne avec reconnaissance vers l'Organisation. La plupart l'appuient, certains la tournent en dérision, mais elle ne laisse personne indifférent. L'Organisation connaît aujourd'hui ses heures les plus glorieuses, pourtant c'est encore une période de vastes défis et opportunités.

La vitalité de l'Assemblée se traduit par une pléthore de nouveaux Membres. Saint-Kitts-et-Nevis a été chaleureusement accueilli au sein de l'Organisation, et c'est maintenant avec plaisir et honneur que nous souhaitons chaleureusement la bienvenue aux nouveaux Membres. J'accueille chaleureusement la République de Corée, pays depuis longtemps ami, et la République populaire démocratique de Corée. Comme on le sait, mon gouvernement préconise depuis plusieurs années l'admission de ces deux pays à l'Organisation. Je souhaite la bienvenue aux Iles Marshall et aux Etats fédérés de Micronésie, ainsi qu'aux Républiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie. Je suis heureux de pouvoir assurer les gouvernements et peuples de ces nouveaux pays Membres que mon gouvernement et mon peuple leur prêteront la coopération la plus active au nom de la paix internationale et du développement humain.

Tandis que la démocratie éclate partout dans le monde, le peuple tourmenté d'Haïti continue d'être privé de l'air pur de la liberté. Mon pays, Saint-Kitts-et-Nevis et, de fait, toute la communauté des Caraïbes sont profondément indignés par l'action des forces armées en Haïti, qui ont détenu illégalement le Président Jean-Bertrand Aristide et les membres de son gouvernement, et usurpé l'autorité du Gouvernement dûment constitué. Nul ne saurait accepter cet acte monstrueux et abominable par lequel les militaires haïtiens ont bafoué la volonté déclarée du peuple haïtien, qui a été manifestée de façon écrasante et sans équivoque lors des élections de décembre 1990.

Saint-Kitts-et-Nevis et, de fait, toute la communauté des Caraïbes, condamne sans réserve cet assaut flagrant lancé contre le processus

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

démocratique qui était en cours à Haïti et exige le rétablissement de l'ordre constitutionnel et le retour du père Aristide à la présidence de la République.

La communauté des Caraïbes, dans le passé, a demandé une assistance internationale concertée pour consolider les acquis démocratiques en Haïti. Nous réitérons aujourd'hui cet appel. La communauté des Caraïbes oeuvre au sein de l'Organisation des Etats américains (OEA) pour rétablir la démocratie en Haïti.

Je lance un appel à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle agisse de façon décisive dans d'autres crises en prenant d'urgence des mesures pour ostraciser le régime illégal d'Haïti ainsi que les mesures qui s'imposent pour rétablir la démocratie et le Gouvernement constitutionnellement élu d'Haïti.

Le peuple haïtien lance un cri désespéré à la communauté mondiale pour demander sa délivrance. Ne le décevons pas.

Aujourd'hui, je voudrais surtout examiner la question du développement par la paix en tant que fondement du nouvel ordre international.

La tension Est-Ouest s'affaiblit; le mur de Berlin est tombé sous la pression de la liberté; le Koweït a été libéré; certains défis à la démocratie ont été relevés; et la diplomatie et la négociation sont de plus en plus reconnues comme les solutions de rechange à la violence et aux effusions de sang.

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

L'initiative prise par M. Bush, Président des Etats-Unis d'Amérique, de procéder à une réduction unilatérale des armes nucléaires est fort opportune et nous nous en félicitons. La décision prise par le Président soviétique, M. Gorbatchev, est une autre contribution importante à la réduction de la tension internationale. Nous devons saisir l'occasion qui s'offre actuellement pour travailler à l'élimination totale des armes nucléaires.

Toutefois, la paix mondiale ne signifie pas seulement absence de guerre mondiale, relâchement de la tension Est-Ouest ou instauration de cessez-le-feu. La notion de paix mondiale est beaucoup plus fondamentale et générale. Elle signifie le respect de l'égalité entre les hommes et de la dignité de l'homme, le respect de la réalisation de la justice sociale et celui de la protection au niveau mondial des droits individuels de l'homme. Le monde doit se montrer aussi assidu à jeter les fondements de la paix qu'il l'a été à ériger les bastions de la guerre.

Amélioration de l'enseignement, élimination de la pauvreté, diminution du chômage, promotion de la santé, logements à prix abordable, adaptation de la science et de la technique au développement socio-économique, tels sont les dividendes que l'on peut escompter de la réaffectation au développement humain des ressources financières consacrées dans le monde à l'accumulation d'armes. Voilà le défi auquel nous sommes confrontés. C'est la nouvelle bataille à laquelle nous devons prendre part, et nous ne devons pas échouer.

Le développement de tous les peuples par la paix implique nécessairement le règlement politique global des différends, l'autodétermination par la voie d'élections libres et équitables, le plein respect de la souveraineté nationale ainsi que le rapatriement et la réinsertion des personnes déplacées.

En fait, le peuple doit bénéficier et jouir du droit de décider de son avenir politique et économique sans intervention extérieure. Mais l'histoire nous a montré que, parfois, ce droit ne peut être préservé que par une intervention extérieure ou, du moins, une condamnation. Il faut donc mettre l'accent sur la création d'un ordre économique mondial plus équitable qui apporte à nos pays en développement qui en ont besoin les moyens financiers, techniques et matériels nécessaires afin qu'ils puissent se relever d'eux-mêmes, par la voie de la reconstruction socio-économique. Voilà

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

pourquoi le Gouvernement et le peuple de Saint-Kitts-et-Nevis se sont joints à l'appel lancé en faveur d'une paix durable dans ce monde en plein bouleversement.

Nous appuyons l'appel lancé en faveur d'une conférence de paix internationale au Moyen-Orient, où toutes les questions pourraient être débattues de façon directe, et où les droits, les responsabilités et les préoccupations de toutes les parties seraient définis et traités.

A ce point, je rends hommage au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui poursuit ses efforts pour favoriser une coexistence harmonieuse entre les peuples du Moyen-Orient, région qui connaît encore des troubles.

En même temps, je félicite le Gouvernement américain qui, grâce aux efforts diplomatiques inlassables du Secrétaire d'Etat Baker, essaie de réunir les protagonistes à la table des négociations.

Le soulèvement violent en Yougoslavie est pour nous un sujet de grave préoccupation. S'il est vrai que les peuples doivent déterminer et définir eux-mêmes leur avenir, nous pouvons et devons essayer d'exercer notre influence pour mettre fin à la violence et aux effusions de sang et assurer le retour à la stabilité.

L'intransigeance de l'Iraq continue d'inquiéter la communauté internationale. Nous devons maintenir les sanctions appropriées jusqu'à ce que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité soient intégralement appliquées et que le peuple iraquien et ses voisins puissent vivre à l'abri de l'intimidation des armes conventionnelles ou nucléaires.

La région de l'Afrique du Sud demeure également un grave sujet de préoccupation pour nous. Si nous nous félicitons des mesures prises par le Gouvernement De Klerk en vue de démanteler les piliers de l'apartheid, nous ne devons pas oublier que celui-ci existe encore. Tant qu'il n'y aura pas égalité et respect des droits individuels, indépendamment de la race, nous n'aurons pas atteint notre objectif. L'objectif ultime doit demeurer la réalisation du principe un homme, une voix. Nous ne pouvons pas accepter une norme de liberté et de démocratie pour les peuples d'Europe et des Amériques et une norme inférieure de liberté et de démocratie pour le peuple d'Afrique du Sud.

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

Le peuple de Saint-Kitts-et-Nevis et, bien sûr, la communauté caraïbe s'en tiennent à leur position de principe, à savoir le maintien des sanctions contre le régime sud-africain, et s'opposent à la levée pure et simple de toutes les sanctions au stade actuel. Nous estimons que cette levée serait prématurée, et avertissons qu'elle pourrait retarder la fin inéluctable de l'apartheid. Je demande à la communauté internationale de ne pas faire marche arrière alors que la fin est à notre portée. Je lui demande de ne pas abandonner le peuple opprimé de l'Afrique du Sud en ce moment décisif et de rester ferme jusqu'à ce que la justice, l'égalité et la liberté deviennent une réalité pour tous.

La démocratie et les droits et libertés individuels font partie intégrante de notre vie dans les Caraïbes. Nous ne voulons rien de moins pour nos frères et soeurs d'Afrique.

Le fait que la paix et la justice continuent d'échapper au peuple cambodgien est un motif de grave préoccupation. Ce peuple, lui aussi, a le droit d'aspirer aux fruits du développement économique. Nous demandons que tous les efforts constructifs soient poursuivis jusqu'à ce que l'on parvienne à un règlement qui mette fin au conflit et ouvre une nouvelle ère de développement.

Mon gouvernement appuie la nouvelle orientation vers une réforme de fond et la démocratisation en Union soviétique. Cela a certainement contribué à éliminer les tensions Est-Ouest - évolution qui a été accueillie dans le monde avec soulagement.

Il est certain qu'il faudra mobiliser d'importantes ressources financières, techniques et matérielles pour aider à la transformation économique de l'Union Soviétique et de l'Europe de l'Est. C'est dans l'ordre des choses. Toutefois, l'ONU doit veiller, avec une vigilance particulière, à ce que les problèmes socio-économiques des pays en développement comme le mien ne soient pas marginalisés et relégués au second plan du développement humain. Il faut réaffecter les ressources existantes et mobiliser de nouvelles ressources pour passer de l'économie de la guerre à l'économie du développement.

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

Les Nations Unies doivent être l'instrument de la restauration de la paix et de l'amélioration de la qualité de la vie. L'Organisation pourra ainsi apporter une réponse directe et coordonnée aux besoins des petits Etats en matière de développement. Nous avons besoin que l'Organisation reste attachée à la croissance durable et au développement de tous les Etats Membres, afin d'établir et maintenir un partenariat mondial.

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

Nous devons, par conséquent, nous attacher à renforcer l'approche multilatérale à la solution de nos problèmes. Il nous incombe de renforcer le système international dont les Nations Unies sont le noyau. La communauté internationale doit se rassembler autour du système si elle doit s'acquitter de l'obligation qui lui incombe de rétablir et d'assurer la paix et la sécurité internationales afin que le développement économique et socioculturel puisse prospérer, s'épanouir et donner de bons résultats.

La question du développement et de l'environnement est une question si fondamentale pour parvenir à une meilleure qualité de vie que je me dois d'en parler. Il va de soi que nous tous ici sommes responsables de la protection et de la conservation de l'environnement. Toutefois, il semblerait qu'à cet égard certains pays seraient plus égaux que d'autres.

En 1966, un fabricant important dans le domaine du transport aérien a considéré qu'il était nécessaire de ravager 252 hectares de forêt luxuriante pour construire un complexe industriel. C'est là un cas où le développement a pris le pas sur l'environnement. La valeur significative de cette décision pour le développement est aujourd'hui parfaitement acceptée et elle n'est pas remise en doute. D'autre part, cependant, nous notons cette tendance troublante à faire des questions de l'environnement, parfois réelles parfois imaginaires, des conditions préalables à l'aide au développement pour les pays pauvres. Faut-il en déduire que le développement doit avoir la priorité sur l'environnement dans les pays développés, mais que l'environnement doit avoir préséance sur le développement dans des pays en développement qui sont étranglés par un système économique mondial hostile?

La protection et le développement de l'environnement ne doivent pas aller à l'encontre des stratégies de développement socio-économiques d'un pays. Il doit y avoir un équilibre entre les préoccupations écologiques et le développement général d'un pays afin que les questions d'écologie n'empêchent pas le développement dans les pays les plus pauvres.

De plus, il faut reconnaître que les préoccupations environnementales diffèrent d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre. Dans le monde développé, l'accent est mis sur des questions comme la couche d'ozone, les pluies acides et les déchets toxiques. A Saint-Kitts-et-Nevis, cependant, nous avons besoin d'une aide précise dans les domaines de la gestion des

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

déchets solides et liquides, de la protection des ressources biologiques, de la préservation des plages, de la conservation des récifs, de la prévention de l'érosion côtière et de l'intégration complète des ressources marines aux plans de développement national.

Je dois ici faire une référence particulière aux Caraïbes, qui s'étendent du Belize au Guyana et qui lient de petits Etats insulaires des Bahamas à Trinité.

Nous sommes un rang de perles reliant l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, ravissant mais vulnérable. Nous sommes vulnérables aux catastrophes naturelles, vulnérables aux changements économiques mondiaux auxquels nous ne pouvons rien. Nous sommes vulnérables à un ordre économique international qui définit et fixe à la baisse le prix des choses que nous vendons et fait grimper le prix des choses que nous achetons. Nous sommes confinés dans un monde où sévissent la pauvreté, la dette et le sous-développement.

Cependant, notre proximité des Amériques et les croisements de cultures et de valeurs qui alimentent la révolution dans les domaines de l'électronique et des communications ont fait naître de grands espoirs parmi notre population. Nous nous sommes beaucoup aidés nous-mêmes par des efforts individuels et régionaux et avec un appui international.

Bien que notre situation géographique nous fournisse des possibilités de développement, en particulier dans le domaine du tourisme - qui est important pour nous tous -, elle est, par ailleurs, une source de grands défis et de grands dangers. Nous sommes également vulnérables aux narcoterroristes, aux trafiquants de stupéfiants. Nous devons aujourd'hui continuer à livrer une guerre totale à ces fournisseurs de mort et de destruction. A cet effet, nous continuons d'avoir besoin d'une assistance plus grande pour réduire les besoins par l'éducation, les soins médicaux et la réhabilitation, et nous devons intensifier nos efforts combinés dans le domaine de l'interdiction et de l'application.

Au moment où l'attention de la communauté internationale est occupée par des événements de proportions monumentales à travers le monde, je me dois de faire en sorte que les problèmes de développement des pays insulaires en développement restent inscrits à l'ordre du jour international.

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

Il y a également eu une évolution positive dans notre région dans les relations entre voisins. Je dois féliciter les Gouvernements du Belize et du Guatemala d'avoir réglé leurs différends dans l'intérêt du bon voisinage. La reconnaissance du Belize en tant qu'Etat indépendant par le Guatemala permet au Belize de participer pleinement au processus d'intégration centraméricain, mais elle est aussi un stimulant formidable pour les relations entre les Caraïbes et l'Amérique centrale. Mon gouvernement est optimiste quant aux perspectives de négociations suivies entre les deux gouvernements de façon à aplanir les difficultés restantes, dans l'intérêt de la coexistence pacifique des deux pays.

De plus, mon gouvernement félicite l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains du rôle qu'elles ont joué et qu'elles continueront de jouer en ouvrant la voie qui permettra de trouver des solutions aux conflits territoriaux.

A cette phase de notre histoire, nous devons relever le grave défi que pose la recherche de solutions de nature à mettre un terme aux conflits et favoriser la relance du développement humain. Dans le cadre de cet objectif de large portée, il faut se pencher tout particulièrement sur le bien-être de nos enfants. Nous avons spécialement insisté sur ce processus lors du Sommet mondial pour les enfants qui s'est tenu ici avec la participation des chefs d'Etat et de gouvernement. Attachons-nous à relever le défi qui se pose à nous de transformer la paix en développement pour les peuples du monde entier, mais que cela soit particulièrement significatif pour nos enfants alors que nous nous occuperons de leurs besoins en matière de santé, d'éducation, de loisirs et de leurs besoins psychologiques. Il ne peut y avoir d'objectif plus noble que cela.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, je veux remercier le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Saint-Kitts-et-Nevis de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Kennedy Simmonds, Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis, est escorté de la tribune.

Le Prince MOHAMED BOLKIAH (Brunéi Darussalam) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée pour cette session. Je suis très heureux de voir un poste si prestigieux occupé par un représentant de notre ami proche, l'Arabie saoudite. Je tiens également à exprimer mes remerciements au Président sortant, M. Guido de Marco. En même temps, je voudrais tout particulièrement remercier le Secrétaire général de l'excellent travail qu'il a accompli, souvent dans des circonstances très difficiles.

Le Brunéi Darussalam tient aussi à souhaiter la bienvenue à sept nouveaux Membres des Nations Unies : la République de Corée, la République populaire démocratique de Corée, la République des Iles Marshall, les Etats fédérés de Micronésie et les Républiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie.

Le Brunéi Darussalam garde ce que j'ai décrit ici l'année dernière comme un "optimisme prudent". Nous avons cependant rencontré plusieurs problèmes auxquels il faudra rapidement trouver une solution. Nous ne pouvons pas les remettre à plus tard. Ils vont sûrement peser sur les tendances positives qui ont commencé à inaugurer un nouvel ordre en Europe. Si nous n'essayons pas d'urgence de les régler, ils deviendront vraiment très graves.

Comme nous pouvons le constater, il y a déjà de grandes incertitudes dans de nombreuses régions du monde. L'avènement d'un nouvel ordre mondial a contribué à éliminer certains des signes les plus visibles des problèmes à long terme sans pour autant nous indiquer comment il faut s'y prendre pour régler le fond de ces problèmes. Leurs causes fondamentales sont toujours là. Je suis fortement encouragé par les nombreux efforts positifs qui ont été déployés en vue de créer un monde pacifique et stable. Mais je pense également qu'il est indispensable d'éviter que ne resurgissent d'anciens problèmes.

La guerre froide est peut-être terminée, mais nous constatons que de nombreuses nations s'inquiètent toujours de leur sécurité. Les gains politiques que nous avons enregistrés doivent être mis en balance avec la violence, les troubles sociaux et les graves conflits civils qui se poursuivent dans diverses régions.

En outre, trois questions bien précises de portée mondiale se posent. Je pense d'abord au risque de voir certains programmes en faveur du développement causer d'importants dégâts à l'environnement. Deuxièmement, je constate que

Le Prince Mohamed Bolkiah (Brunéi Darussalam)

les stupéfiants menacent de façon durable le bien-être des jeunes, qui constituent le secteur productif de toutes les nations. Et enfin, j'ajouterai à cela notre capacité toujours croissante de causer des destructions humaines et matérielles. Je suis surtout préoccupé par le fait qu'apparemment nous n'avons pas trouvé le moyen de juguler la mise au point et la dissémination de ces technologies.

Ces questions comportent des problèmes de sécurité qui sont tout aussi dangereux que tout acte d'hostilité ouverte. Elles reflètent un niveau troublant d'incertitude. Malgré les changements positifs intervenus sur le plan mondial, elles constituent ensemble une masse de problèmes qu'aucun pays ne saurait résoudre tout seul. Il est probable qu'elles mènent toutes à des conflits. La seule façon d'empêcher qu'elles n'aboutissent à des guerres ouvertes, c'est, à mon avis, d'agir ensemble. Voilà pourquoi nous devons déterminer les préoccupations en matière de sécurité dans un contexte mondial. Si nous y parvenons, nous devons ensuite oeuvrer ensemble pour trouver des solutions. Ces deux impératifs sont cruciaux.

Comme je l'ai dit, je ne méconnaissais pas les changements positifs survenus depuis la fin de la guerre froide. Ils nous montrent que nous pouvons aller de l'avant ensemble. Je pense que les déclarations récentes faites par les Présidents des Etats-Unis et de l'Union soviétique sur la réduction des armes nucléaires constituent des initiatives heureuses. Il en va de même des réactions encourageantes d'autres puissances nucléaires. Elles montrent qu'un nouveau processus est en cours, qui pourrait permettre de commencer à répondre aux appels répétés que de nombreux Membres des Nations Unies ont lancés pour que des mesures soient prises dans ce domaine.

Je suis également particulièrement heureux de la façon dont l'Organisation des Nations Unies a commencé à participer à la recherche de solutions aux conflits régionaux. Je suis heureux que nous ayons commencé à aborder ensemble des questions de portée mondiale. Le succès de l'ONU dépend cependant, en définitive, de l'attitude de ses pays Membres et de ses organisations. Il appartient à chacun de nous de contribuer à l'édification du type d'organisation des Nations Unies que nous souhaitons. Chacun de ses Membres doit participer activement à la définition de son rôle. C'est ainsi que nous pourrons être sûrs que l'Organisation des Nations Unies n'a pas une approche limitée dans sa recherche de solutions aux problèmes.

Le Prince Mohamed Bolkiah (Brunéi Darussalam)

Avec la fin de la guerre froide, le temps est venu de demander aux Etats Membres de s'efforcer de s'entendre sur la façon de régler les problèmes bilatéraux et régionaux. C'est peut-être là notre tâche la plus urgente. Sinon, il ne peut y avoir d'accord sur ce qui doit être fait pour régler les problèmes du développement économique et social. Le terrain d'entente sera également limité lorsque viendra le moment de prendre des mesures pour protéger l'environnement.

D'autres éléments nous obligent à reconnaître que l'ampleur de nos problèmes actuels demande une approche très large. A cette fin, nous devons encourager une meilleure entente et davantage de coopération et d'interdépendance. Comme l'a montré la guerre du Golfe, la fin de la guerre froide ne signifie pas nécessairement la fin des différends régionaux qui ont une incidence sur la paix internationale. Cependant, elle a incontestablement montré qu'il est nécessaire de coopérer. Elle a souligné que nous sommes capables d'oeuvrer ensemble à la réalisation des objectifs de l'Organisation des Nations Unies lorsqu'un danger menace notre communauté mondiale dans son ensemble. Elle a montré, en outre, que nous pouvons le faire même si des différends bilatéraux et multilatéraux continuent de troubler la paix régionale.

Le Prince Mohamed Bolkiah (Brunéi Darussalam)

Je pense que les institutions régionales ont à cet égard un rôle très important à jouer pour maintenir la stabilité régionale. Nous sommes heureux d'avoir pu le constater en Europe, en Amérique, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique ces deux dernières années.

Nous nous félicitons en particulier de la récente évolution de la situation au Cambodge, où les parties et les pays concernés par le conflit s'efforcent de parvenir à un règlement global définitif.

En Corée, nous estimons que le cadre régional pour la coopération internationale qui a favorisé le dialogue Nord-Sud a été des plus précieux.

En Afrique du Sud, nous avons vu comment des pays et des organisations internationales avaient enfin persuadé le régime de Pretoria d'entreprendre d'abolir l'apartheid.

De la même façon, au Moyen-Orient, les initiatives des Etats-Unis ajoutées aux démarches de la communauté internationale et des institutions régionales nous ont redonné espoir. Nous pensons qu'une paix durable et un règlement juste conformes aux dispositions des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité pourront finalement être trouvés.

Il reste cependant de nombreux sujets de vive préoccupation. Je pense que les pays peuvent contribuer à y remédier grâce aux diverses associations régionales et internationales. Je crois important de reconnaître que le dialogue régional permet de renforcer le sentiment de sécurité de toutes les parties. Nul doute qu'il permettra de veiller à ce que le souci d'un pays d'assurer sa sécurité ne devienne pas une menace pour la sécurité d'un autre. En résumé, j'estime réaliste d'envisager un scénario où les organismes régionaux joueraient un rôle de plus en plus important dans la promotion des objectifs des Nations Unies.

Aujourd'hui, j'ai fait part de mes réflexions sur les problèmes de sécurité qui persistent actuellement en dépit du nouveau climat politique. J'ai aussi souligné que nous disposons d'ores et déjà de quelques moyens pratiques pour les résoudre. Utilisons-les. Acceptons l'idée que les problèmes mondiaux communs exigent une action unie et n'attendons pas que les différends bilatéraux ou régionaux soient réglés pour passer à l'action. Les organisations régionales responsables peuvent être particulièrement utiles en

Le Prince Mohamed Bolkiah (Brunéi Darussalam)

décidant de la forme que doit prendre cette action. Toutefois, cette situation ne se présentera que si les nations font preuve de volonté politique lorsqu'il faut soutenir les principes internationaux.

Si nous y parvenons, un climat de coopération et de négociation s'instaurera véritablement à partir d'une perspective commune. Je maintiens que le bien-être et la sécurité de tous les peuples sont de mieux en mieux servis par une Organisation des Nations Unies forte au sein de laquelle les organisations régionales jouent un rôle d'appui primordial. Je pense que nous disposons des moyens que je viens de décrire. Nous pouvons en effet créer une situation où les pays Membres, à titre individuel, résolvent les problèmes en tenant compte de la sécurité collective. Le Brunéi Darussalam continuera d'appuyer toutes les démarches visant à encourager pareil processus.

Mlle CHIEPE (Botswana) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, les nombreux orateurs qui m'ont précédée à cette tribune ont été plus qu'éloquents en décrivant les qualités exceptionnelles dont vous faites preuve dans l'exercice de vos fonctions de président de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Que pouvons-nous ajouter à tout cela, sinon vous assurer que nous aussi nous avons toute confiance en vous pour mener à bonne fin les délibérations de cette très importante session. Nous vous félicitons très sincèrement de votre élection à ces hautes fonctions.

L'éminent Ministre des affaires étrangères de Malte s'est montré à la hauteur de ce que nous attendions de lui pendant son mandat. Nous le félicitons pour l'excellent travail qu'il a fait.

Nous souhaitons la bienvenue parmi nous aux sept nouveaux Membres qui viennent d'être admis aux Nations Unies. Nous leur souhaitons bonne chance. L'arrivée de ces sept nouveaux Membres ne peut que renforcer la vitalité de notre organisation et la rendre plus universelle.

Sous la direction ferme et éclairée de M. Javier Pérez de Cuéllar, notre infatigable Secrétaire général, l'Organisation des Nations Unies continue de réagir avec force et créativité face au panorama en mutation rapide de l'histoire de l'humanité. L'année écoulée a été particulièrement chargée, voire éprouvante, pour notre Secrétaire général et pour les Nations Unies. La crise du Golfe, qui était en pleine éclosion pendant la dernière session, est devenue au début de l'année une guerre de grande envergure dont les

Mlle Chiepo (Botswana)

conséquences continuent de se faire sentir. Fort heureusement, l'Organisation renaissante s'est montrée à la hauteur de sa réputation face à la crise. L'agression a été repoussée. L'Emirat du Koweït a été libéré. Nous rendons hommage au Secrétaire général sous la direction duquel l'Organisation des Nations Unies a trouvé une nouvelle vigueur.

Alors que l'ancien monde de la terreur nucléaire, de la tyrannie politique et de l'affrontement idéologique cède le pas au nouveau monde où la principale préoccupation est de savoir si - pour citer le Secrétaire général dans son rapport - nous serons "en mesure d'exécuter des projets de plus en plus complexes liés à la paix" (A/46/1, p. 4), le rôle de premier plan que jouent les Nations Unies dans l'édification du nouvel ordre mondial est devenu absolument crucial. Comme le dit encore le Secrétaire général dans son rapport : "L'efficacité de l'Organisation ne saurait désormais être mise en doute" (*ibid.*).\*

---

\* M. Gyaw (Myanmar), Vice-Président, assume la présidence.

Mlle Chiepe (Botswana)

Ce que l'on continue à mettre en doute, c'est, selon nous, notre capacité en tant que Membres de l'Organisation de doter les Nations Unies des moyens de remplir ses tâches sans cesse plus nombreuses. La paix que nous voyons apparaître partout dans le monde doit être alimentée alors que, d'autre part, les nouveaux conflits, qui surgissent à présent et sont la conséquence de l'expiration soudaine de l'ordre ancien, menacent le nouvel ordre mondial qui en est à ses premiers balbutiements. Et nous attendons de l'Organisation, dont l'activité est entravée par des arriérés à payer et des contributions en retard, qu'elle soit à la hauteur de l'occasion, qu'elle puisse maintenir la paix et gérer les conflits avec une caisse vide. Mission impossible!

Néanmoins, le monde change pour le mieux. Un nouveau cycle de l'histoire a commencé, dont nous devons tous contribuer à former le caractère. Dans le monde d'aujourd'hui, hommes et femmes en général insistent pour redevenir maîtres de leur destin. La démocratie pluraliste est devenue le nouveau mot d'ordre de l'humanité, une affirmation triomphante du phénomène du pouvoir des peuples. Qu'il s'agisse de l'Afrique, de l'Europe orientale ou d'ailleurs dans le monde d'aujourd'hui, un processus inexorable de renouveau est en cours.

Et pourtant, alors que la lutte pour le pluralisme démocratique s'intensifie, de nouveaux conflits émergent tandis que des antagonismes anciens et jusqu'ici réprimés sont libérés. Les excès historiques d'un nationalisme et d'un ethnocentrisme extrêmes menacent l'évolution pacifique du nouvel ordre mondial que nous recherchons tous. Le changement ne s'effectue pas partout de manière pacifique. C'est rarement le cas. Nos coeurs vont vers le peuple de la Yougoslavie et d'autres Etats d'Europe orientale qui se trouvent pris dans une spirale de transitions difficiles et douloureuses. Voilà ce que le Secrétaire général, avec sa sincérité et sa précision habituelles, appelle "une simultanéité unique de promesses et de périls" (A/46/L. p. 5).

Pendant, à notre avis, la promesse est très importante. Un monde à l'abri de la menace de l'holocauste nucléaire et de la tyrannie politique ainsi que du totalitarisme n'est pas nécessairement exempt de conflits, mais c'est la meilleure assurance pour la paix et la tranquillité entre les nations et les peuples. Il est compréhensible que l'on craigne et redoute que nous

Mile Chiepe (Botswana)

ayons entamé une ère de monopolarité, de domination du monde par une superpuissance que ne freinent pas les équilibres de la bipolarité, et que le nouvel ordre mondial ne soit probablement davantage en proie à la tyrannie et à la peur que pourrait engendrer une seule superpuissance. De telles appréhensions sont compréhensibles, même au moment où nous nourrissons l'espoir qu'avec une Organisation renforcée et l'influence montante de l'économie en tant que centre du pouvoir, le nouvel ordre mondial sera caractérisé par une multipolarité démocratique résultant d'une concurrence économique interdépendante. Il faut d'ailleurs insister sur le fait qu'un nouvel ordre mondial durable ne peut être que le résultat de nos efforts concertés, et non du bon vouloir d'une seule superpuissance.

L'ordre du jour de la quarante-sixième session est, à l'instar de ceux des années précédentes, long et varié. Cela indique que l'Organisation a encore de nombreux problèmes à résoudre. Nous espérons que la nouvelle atmosphère des Nations Unies augmentera notre capacité de rechercher des solutions à ces problèmes.

Nous avons vu comment l'Organisation peut réussir si ses tentatives au service de la paix jouissent de l'appui de tous ses Membres tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale. Le Conseil de sécurité, notamment, a montré que, uni, il peut agir résolument en tant que gardien de la paix et de la sécurité internationales.

En Asie, la tragédie cambodgienne semble enfin devoir bientôt toucher à son terme. Les parties à ce long conflit infectieux qui a coûté la vie à des millions d'innocents ont finalement accepté d'utiliser un système électoral pour procéder à des élections démocratiques pluralistes. Là encore, l'instrumentalité des Nations Unies en tant qu'arbitre impartial dans la solution de problèmes ingrats a démontré son efficacité certaine. Malheureusement, l'Afghanistan saigne encore, toujours victime, non de l'échec des Nations Unies à mettre au point une solution satisfaisante de la guerre civile dans ce pays, mais du refus des parties à la guerre civile d'appliquer dans la lettre et l'esprit les Accords de Genève des Nations Unies. Nous espérons que la décision prise récemment par les Etats-Unis et l'Union soviétique de mettre un terme à la fourniture d'armes aux belligérants

Mlle Chiepe (Botswana)

enlèvera aux deux parties la tentation de prolonger inutilement cette guerre sanglante.

Cependant, les Etats-Unis et l'Union soviétique ne sont pas les seuls fournisseurs d'armes des belligérants. Par conséquent, les Nations Unies doivent indiquer clairement que les fournisseurs subsidiaires d'armes qui alimentent et soutiennent la tragédie afghane sont également tenus de respecter les accord de paix des Nations Unies.

Au Moyen-Orient, les canons se sont enfin tus sur le front Iraq-Koweït. Dieu merci, la liberté et l'indépendance du Koweït ont été restaurées. On n'a pas permis qu'un précédent dangereux marque d'une cicatrice indélébile le visage de l'humanité, qu'un petit Etat indépendant et souverain sans défense soit oblitéré de la face de la terre dans l'impunité par un voisin puissant. Nous pouvons discuter interminablement des excès ou des dégradations de l'opération Tempête du désert, mais le fait est que la restauration de l'existence du Koweït en tant que nation libre et indépendante a confirmé le droit inaliénable qu'ont les petits Etats, impuissants et sans défense comme le mien, d'exister en tant que nations libres et indépendantes, pourvu que, bien entendu, à partir de maintenant, il n'y ait plus de moralité sélective quant à la manière de traiter une agression perpétrée par un puissant contre un faible.

La question de Chypre est toujours enlisée. Il existe ce que l'on appelle une "nouvelle pensée" dans le monde d'aujourd'hui et le monde change si rapidement que, désespérés et frustrés, les cartographes ont baissé les bras. Et pourtant, il y a des choses qui refusent de changer. L'une d'elles est la division tragique de l'île idyllique de Chypre, un pays non aligné du Commonwealth qui ne menace personne. Beaucoup de temps et d'énergie ont été consacrés au fil des ans à la recherche d'une solution du problème chypriote par le Secrétaire général, sans beaucoup de chance. Les parties sont restées figées dans leurs anciennes positions, indifférentes au vent du changement qui tourbillonne autour d'eux. Chypre doit être réunifiée et occuper la place qui lui revient dans le nouvel ordre mondial.

Le Moyen-Orient reste figé lui aussi dans l'immobilité constante des positions apparemment irréconciliables de ses nations en conflit. Le Liban

Mlle Chiepe (Botswana)

a pris des mesures décisives pour restaurer la paix interne et assurer la réconciliation nationale alors que le peuple de Palestine demeure sans patrie. Israël continue à créer plus de colonies de peuplement juives dans les territoires occupés tout en affirmant qu'il s'engage à négocier en vue de réconcilier les aspirations nationales du peuple juif et de ses voisins arabes. En agissant ainsi sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, on court le risque d'assurer l'échec des négociations avant même qu'elles ne commencent.

Le Botswana a toujours appuyé l'initiative des Etats-Unis visant à convoquer une conférence de paix au Moyen-Orient ou, nous l'espérons, les nations de la région et le peuple palestinien s'assiéront autour de la table des négociations pour trouver un terrain d'entente permettant d'harmoniser leurs nationalismes régionaux. L'initiative des Etats-Unis représente une occasion qu'on ne peut ni manquer ni laisser passer sous peine de mettre la paix en péril. Israël a l'occasion de sa vie d'être rassuré que tout ce que veulent les Palestiniens est une patrie qui soit à eux sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza et non l'oblitération de l'Etat juif de la face du Moyen-Orient. De même, les Palestiniens ont une occasion exceptionnelle d'élucider si, oui ou non, Israël désire la paix ou tient à affermir ses conquêtes territoriales.

En Afrique du Sud, la situation semble encourageante. Les derniers vestiges du règne minoritaire blanc ont disparu. L'Afrique du Sud est en proie à des changements dramatiques en dépit de la violence urbaine apparemment insoluble qui a prêté à croire que les Noirs sud-africains ne pouvaient se rendre compte que le jour du jugement était arrivé, violence orchestrée de toute évidence par de sinistres éléments déterminés à entraver la naissance d'une nouvelle nation dans ce pays déchiré par la lutte.

Mlle Chiopé (Botswana)

Le peuple sud-africain se trouve au seuil de la nouvelle Afrique du Sud à laquelle il aspire depuis tant d'années. L'échafaudage de l'apartheid est éliminé et démantelé, même si la structure - la structure de l'apartheid - reste intacte. La base légale de l'apartheid a été éliminée pour la première fois depuis 300 ans, et l'Afrique du Sud pour tous les Sud-Africains, indépendamment de leur couleur, race ou croyance, est prête à négocier.

Il n'y a pas de temps à perdre. Les dispositions de la Déclaration de consensus des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe n'ont pas été respectées à la lettre, mais l'heure est venue pour le peuple sud-africain de passer à la table de conférence pour négocier de nouvelles dispositions démocratiques pour leur pays. La Déclaration d'Abuja sur l'Afrique du Sud, publiée par le Comité spécial de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en juillet 1991, souligne sans équivoque le besoin urgent d'entamer les négociations :

"Le Comité souligne le fait que l'instauration d'un gouvernement démocratique élu sur la base d'une constitution non raciale et démocratique constitue un élément crucial dans la lutte pour l'élimination de l'apartheid. Le Comité réaffirme que les négociations devant aboutir à l'élaboration et à l'adoption d'une telle constitution représentent actuellement la question la plus urgente. A cet égard, il lance un appel aux mouvements de libération nationale et à toutes les forces anti-apartheid pour qu'ils collaborent dans le cadre d'un front patriotique." (A/46/450, annexe, par. 4)

La situation en Afrique du Sud est aujourd'hui pratiquement une copie conforme de la situation qui régnait en Namibie lors de l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité dans ce territoire. Si nous attendons l'instauration d'une paix parfaite en Afrique du Sud en tant que condition préalable au démarrage des négociations sur une nouvelle Afrique du Sud, nous demandons l'impossible. Plus nous nous rapprochons de la réalisation d'une nouvelle Afrique du Sud, plus désespérée et brutale sera la résistance. Les négociations en elles-mêmes seront fort probablement accompagnées d'une escalade de la violence, inspirée ou spontanée, dans les townships ou ailleurs en Afrique du Sud.

Mlle. Chiepe (Botswana)

Il est extrêmement important à cette conjoncture cruciale d'adopter une constitution démocratique pour mettre fin une fois pour toutes au gouvernement minoritaire d'Afrique du Sud. Les prisonniers politiques ont été libérés, sont libérés et seront tous libérés, tout simplement parce qu'il n'y a aucune raison de les garder en prison. L'amnistie générale, si imparfaite soit-elle, est maintenant en vigueur, sous les auspices reconnues de l'Office du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui garantit le rapatriement sûr des exilés. Les lois répressives qui étaient le fondement de l'apartheid et qui ont été l'objet de la campagne anti-apartheid des Nations Unies pendant près d'un demi-siècle, ont été abolies. Il règne aujourd'hui un climat d'activité politique relativement libre en Afrique du Sud, suffisamment libre en tout cas pour permettre la convocation d'une conférence à laquelle participeraient les multiparties en vue de négocier une nouvelle constitution.

Néanmoins, l'Organisation des Nations Unies doit continuer à insister pour que la violence cesse dans les townships et ailleurs dans le pays, afin qu'un climat propice aux négociations s'instaure en Afrique du Sud. Si la responsabilité principale du maintien de l'ordre public incombe au Gouvernement sud-africain, les dirigeants noirs ont également l'obligation de contribuer à la recherche d'une solution nationale à la violence destructrice. Il ne suffit pas de rester simple spectateur, de regarder, de critiquer et de permettre aux forces sinistres et dangereuses des mercenaires et des assassins de priver le peuple d'Afrique du Sud de son droit de se libérer du fléau de la tyrannie raciale.

Nous sommes heureux que l'opération de l'ONU au Sahara occidental ait commencé le 6 septembre 1990. Il faut espérer que les deux parties au conflit coopéreront avec le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour veiller à ce que l'on réussisse à tenir une fois pour toutes un référendum en vue de régler la question du Sahara occidental, dans les délais prévus.

En Amérique centrale, il faut espérer que les dirigeants d'El Salvador coopéreront avec le Secrétaire général dans les efforts qu'il fait pour faciliter les négociations afin de mettre fin à la guerre civile ruineuse qui menace de saigner à blanc le pays. Nous demandons au Conseil de sécurité de continuer à s'intéresser sérieusement à la question.

Mlle Chiege (Botswana)

Au fil des ans, le monde a vu apparaître et croître ce que certains appellent une "économie sans frontières". Et pourtant, l'économie mondiale continue d'être contrôlée par les politiques macro-économiques d'une poignée de pays. Nous ne pouvons pas parler de démocratie, de bon gouvernement et de transparence au niveau national et refuser d'appliquer ces principes à la gestion du système économique international. Il est opportun et, en fait, souhaitable que le pluralisme trouve sa place dans la gestion macro-économique de l'économie globale. Les principaux acteurs de cette "économie sans frontières" doivent comprendre qu'il y trouveront également leur intérêt. La persistance des maux économiques dans le monde nous rappellent malheureusement que certains remèdes que préfèrent les principaux acteurs n'ont pas réussi à s'attaquer à la cause profonde des problèmes. La participation d'autres pays fournira d'autres approches pour traiter de ces problèmes.

Le Botswana est heureux de la proposition faite par le Secrétaire général le 3 juillet 1991 dans sa déclaration d'ouverture de la deuxième session extraordinaire du Conseil économique et social de convoquer une conférence internationale sur le financement du développement. Nous sommes heureux que cette question soit examinée sérieusement au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Alors que la division Est-Ouest qui détournait l'attention est éliminée, il est temps de s'attaquer aux véritables problèmes auxquels l'humanité fait face. Certaines des vastes ressources qui ont été consacrées à produire et à entretenir des armes de destruction massive devraient maintenant être consacrées aux problèmes pressants de développement. Nous espérons sincèrement que l'on profitera pleinement du climat actuel de consensus pour adopter une décision satisfaisante.

Nous souhaitons que les négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round connaissent une heureuse issue. L'intégration de l'Europe de l'Est et de l'Europe centrale dans l'économie mondiale exige un accès accru aux marchés. A lui seul, l'apport de ressources aux pays en développement et aux économies en transition, sans possibilités d'accroître les échanges, ne pourra pas assurer un développement durable et soutenu. Il devient de plus en plus urgent de mettre fin au protectionnisme.

La situation économique critique de l'Afrique persiste. Dans de nombreux pays, la situation s'est dégradée. Le continent est confronté au fardeau écrasant de la dette. A la fin de 1990, la dette de l'Afrique s'élevait à

Mlle Chiepe (Botswana)

plus de 270 milliards de dollars américains. Ce montant peut paraître faible comparé aux chiffres de la dette globale, mais la gravité et l'étendue du problème peuvent être rapidement estimées lorsque l'on prend en considération les ratios du service de la dette, qui sont si élevés que la plupart des recettes d'exportation sont affectées au remboursement de la dette plutôt qu'au financement du développement. La réduction des obligations découlant de la dette devrait être une priorité majeure si l'Afrique veut relever le défi du développement dans les années 90. Les pays africains sont pleinement conscients qu'il leur appartient de s'attaquer à ces problèmes. Ils savent qu'il est nécessaire de réorienter leurs politiques pour traiter efficacement les problèmes de développement. Il importe non seulement que les besoins spéciaux de l'Afrique soient gardés à l'ordre du jour international mais que des efforts véritables soient également faits pour les résoudre.

Le Botswana attache la plus grande importance aux questions de l'environnement et du développement. La conservation de nos ressources renouvelables et non renouvelables fait partie intégrante de l'élaboration et de l'application des politiques de développement. Depuis son indépendance, le Botswana a adopté diverses lois au sujet des questions écologiques. L'année dernière, il a adopté une stratégie nationale de conservation afin de garantir une coordination efficace entre les questions de l'environnement et celles du développement. Les domaines qui nous préoccupent principalement sont la dégradation des terres arables, l'utilisation du bois de chauffage sans le reboisement, le dragage des nappes aquifères souterraines, la réduction des espèces sauvages, la production de déchets qui polluent le sol et l'eau, et l'abandon des puits de mine à ciel ouvert et des carrières.

Mlle Chiepe (Botswana)

Selon le Botswana, la responsabilité de la préservation et de la protection de l'environnement incombe à ceux qui possèdent ou gèrent les ressources du pays, ce qui comprend les communautés, les agriculteurs, les éleveurs et les petites entreprises et industries. A cet égard, le Gouvernement exige que soient menées de solides études sur l'impact écologique pour les principaux projets de développement. L'objectif du Botswana est d'assurer que les prix des ressources telles que la terre, l'eau et les forêts en reflètent la rareté afin d'accroître la prise de conscience de la nécessité de la préservation de ces ressources.

Le Botswana est désireux de jouer un rôle dans l'examen des questions d'environnement. Mais il y a des limites à ce que peut faire un pays en développement pauvre, étant donné que la question du développement est un élément important de la capacité d'un pays de relever les défis écologiques. Dans ce contexte, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui aura lieu à Rio de Janeiro en 1992, sera un événement historique en matière de coopération multilatérale. Nous espérons vivement que la Conférence adoptera des décisions concrètes relatives au lien entre environnement et développement. Nombre de peuples dans les pays en développement vivent dans une pauvreté abjecte, et, pour les pauvres, la préservation à long terme de l'environnement joue un rôle minime dans les décisions relatives à la production et à la consommation. Ce qui les préoccupe le plus, c'est de trouver un moyen de survivre ou de subsister d'une journée à l'autre. La pauvreté engendre la destruction de l'environnement, qui, à son tour, engendre et accroît la pauvreté. Ce premier sommet mondial sur l'environnement et le développement devrait traiter de ces questions en termes catégoriques. Cela signifierait, entre autres choses, d'aider les pays en développement à avoir accès à des techniques écologiquement saines.

Le Botswana réaffirme sa foi en l'ONU. Cette organisation unique nous a bien servis malgré les grandes contraintes qui, si souvent dans le passé, l'ont frustrée dans ses efforts au service de la paix. Libérée de ces contraintes et animée d'un nouveau dynamisme et d'une raison d'être renouvelée, l'Organisation des Nations Unies a la capacité de donner une forme et un sens au nouvel ordre mondial pour le bien de l'humanité dans son ensemble.

Mlle Chiepe (Botswana)

Enfin, nous espérons vivement que les efforts de l'Afrique pour obtenir le poste de Secrétaire général des Nations Unies seront couronnés de succès. Nous demandons seulement d'avoir l'occasion de servir au trente-huitième étage.

M. GOMINA-PAMPALI (République centrafricaine) : Les bouleversements sociaux intervenus dans le monde ont sensiblement contribué, depuis quelque temps, à imprimer un nouveau cours aux relations internationales. Ils se sont manifestés avec une force, une rapidité et une profondeur telles que l'ensemble de la communauté internationale s'interroge encore quant à leur portée, et particulièrement quant à leur impact sur l'avenir même des relations internationales.

S'il est vrai que ce phénomène s'explique largement par l'explosion des contradictions nées d'espoirs déçus et de frustrations longtemps accumulées par nombre de peuples, il n'en demeure pas moins que nous sommes bel et bien en face d'un monde en mutation, radicalement différent de celui qui a déterminé l'équilibre sur lequel repose aujourd'hui notre organisation, un monde dont on ne saurait encore parfaitement prendre la mesure de l'évolution, du fait même de la dynamique qui le caractérise.

Et pourtant, il nous faudrait chercher à harmoniser l'état de ce monde avec le développement de ces nouvelles réalités sociales internationales pour éviter que ne s'aggrave ce déséquilibre, que le jeu du multilatéralisme ne parvienne pas encore à corriger. Telle est la réflexion à laquelle la délégation de la République centrafricaine voudrait associer cette assemblée, à qui je me fais d'abord le devoir de transmettre les vœux que forme S. E. le général d'armée André Kolingba, Président de la République et chef de l'Etat, pour le succès de ses travaux.

Je suis également heureux d'adresser à M. Shihabi les chaleureuses félicitations de la délégation de la République centrafricaine pour son élection à la présidence de notre session. Sa maîtrise du fait international dans ce monde changeant nous rassure quant à l'issue de ces assises, pour le déroulement desquelles notre coopération lui est acquise. La compétence et l'esprit de compromis par lequel son prédécesseur, S. E. M. Guido de Marco, a conduit les travaux de la dernière session emportent l'appréciation de la délégation de la République centrafricaine.

M. Gomina-Pampali (Rép. centrafricaine)

Le Gouvernement de la République centrafricaine voudrait, au terme de la mission de notre Secrétaire général, S. E. Javier Pérez de Cuéllar, l'assurer de toute sa reconnaissance pour la détermination avec laquelle il a contribué à restituer aux Nations Unies leur crédibilité, leur prestige et leur autorité, nécessaires aujourd'hui à l'action qu'elles développent pour assurer au monde une condition conforme aux objectifs de la Charte.

L'admission en notre sein de nouveaux Membres, comme manifestation sublime de la réalisation des aspirations des peuples de ces pays, constitue une étape remarquable dans les efforts consentis par le Secrétaire général pour consacrer à notre organisation son caractère universel. La délégation de la République centrafricaine est donc heureuse d'adresser ses plus vives félicitations à la République de Corée et à la République populaire démocratique de Corée, avec lesquelles son pays entretenait déjà de cordiales relations d'amitié, et dont elle souhaite le renforcement de la coopération dans le cadre des Nations Unies.

Les réalités sociales internationales aujourd'hui apparues dans le monde postulent une plus grande affirmation de notre volonté à leur donner un cours qui soit en harmonie avec les idéaux et les principes de notre organisation. Car, qu'en est-il exactement? Les conditions qui ont présidé à l'avènement de ce nouvel ordre mondial en gestation sont certes nées de la dynamique même des relations internationales dont procède la normalisation des rapports entre les deux supergrands, sur la base de la redéfinition de la doctrine de sécurité collective qu'ils en ont dégagée.

On peut légitimement se féliciter de ce qu'il en est résulté, cette tendance positive, qui est celle d'une plus grande recherche de compromis sur l'ensemble des questions internationales, dont d'abord celles relatives à la paix et à la sécurité dans le monde. Les développements de la situation dans celles des régions du monde qui constituaient une source de préoccupation pour la communauté internationale sont à cet égard significatifs. Que ce soit au Cambodge, au Sahara occidental, en Afghanistan, en Afrique australe, dans la péninsule coréenne, l'action des Nations Unies, soutenue par une volonté politique réelle des parties concernées, a permis de dégager ou tout au moins d'initier une solution qui participe de cette tendance à la recherche de compromis.

M. Gomina-Pampali (Rép. centrafricaine)

La délégation de la République centrafricaine souhaite également voir ce même esprit déterminer le règlement des questions aujourd'hui liées à l'éveil des nationalismes à travers le monde, comme notamment en Europe orientale.

Cependant, le caractère indivisible de la paix ne saurait exclure du bénéfice de la tendance en cours certaines régions dont les peuples aspirent justement à vivre en paix.

A commencer par le Moyen-Orient, où tout doit être mis en oeuvre pour parvenir à un règlement juste et durable de la question et qui consacre pleinement les droits nationaux du peuple palestinien ainsi que la garantie du droit à l'existence juridique de l'Etat d'Israël. La perspective de la tenue de la prochaine conférence sur la paix au Moyen-orient offre, pour la délégation de la République centrafricaine, l'occasion de fixer enfin un tel règlement.

En Afrique du Sud également, où la volonté de réforme du gouvernement de Pretoria place désormais le débat national sous un nouveau jour, il convient d'encourager la poursuite des efforts en cours, de sorte à faire de l'Afrique du Sud une société véritablement démocratique, égalitaire en droit et résolument débarrassée de l'apartheid.

L'ensemble de ces développements, rendus possibles par le nouveau climat qui caractérise aujourd'hui les relations internationales, aurait pu s'étendre à d'autres champs de coopération nécessaires à la réalisation de l'équilibre dans ce monde en mutation. Or il n'en est rien, comme le laisse entrevoir les graves limites que présente la coopération entre les Etats dans un domaine aussi fondamental que celui du développement. Et c'est justement à ce niveau qu'apparaît le clivage entre les aspirations de la majorité des peuples du monde et le répondeur y réservé par la communauté internationale.

Pour la délégation de la République centrafricaine, il s'agira, pour que ce répondeur soit adapté, d'intégrer la notion de développement dans celle de sécurité, car la sécurité strictement militaire, si elle est restée longtemps l'objectif développé et poursuivi par les Etats à des fins politiques, est devenue, de nos jours, inopérante du fait même de la disparition de l'objet qui en soutenait le principe, à savoir la rivalité entre deux blocs.

Le développement entendu comme concept pour assurer aux autres peuples de la planète une sécurité à tous les niveaux de la vie, à savoir la sécurité du

M. Gomina-Pampali (Rép. centrafricaine)

bien-être, la sécurité écologique, la sécurité alimentaire, devrait pouvoir constituer ce cadre idéal de coopération qui fait cruellement défaut à l'équilibre des relations internationales. Tout se passe comme si les pays du tiers monde, et particulièrement ceux d'Afrique, devraient définitivement rester exclus du développement, et ce, sous le regard indifférent des pays développés.

Et pourtant que de rencontres, réunions, conférences, séminaires, colloques, organisés ici et là, souvent avec le concours des Nations Unies ou d'autres institutions internationales, n'ont été tenus pour examiner la situation de ces pays et essayer d'y trouver solution. Le constat souvent dégagé n'a jamais permis de déterminer une thérapeutique adaptée, au point que ces pays voient leur condition aggravée au fil des ans. Sous l'effet conjugué d'obstacles tenant à la baisse continue du cours des produits de base, au lourd fardeau de la dette et du service de la dette, au transfert net négatif de flux financiers, ainsi qu'au protectionnisme croissant que pratiquent les Etats développés, ces pays ne pourront jamais accéder aux conditions nécessaires à la détermination d'un progrès économique continu et durable.

L'évaluation qui vient d'être faite du PANUREDA confirme par ailleurs les limites de l'action internationale en faveur des pays africains. Dans le même temps, on relève une tendance croissante à la régionalisation des activités économiques entre pays développés, ce qui ne peut que davantage contribuer à marginaliser l'Afrique.

Dès lors, quel avenir économique pour les pays africains qui espéraient légitimement, dans ce contexte de diminution générale de tensions politiques, faire jouer l'interdépendance économique pour trouver solution à leurs problèmes? Le Gouvernement de la République centrafricaine, à l'instar d'autres pays, a défini, en accord avec les institutions financières internationales, un cadre nouveau de politique de développement, et ce, au prix de sacrifices que l'on sait et qui devraient susciter la bienveillance de la communauté internationale.

La récente table ronde, organisée à Genève en avril dernier avec le concours du Programme de développement des Nations Unies (PNUD), a également permis à celle-ci de prendre la mesure des difficultés que continue de rencontrer le Gouvernement dans ses efforts pour stabiliser l'économie. Je

M. Gomina-Pampali (Rép. centrafricaine)

voudrais saisir ici l'occasion pour exprimer notre gratitude à l'ensemble des participants qui ont manifesté cet intérêt pour la situation que traverse la République centrafricaine et espérer qu'ils puissent tenir leurs engagements à son égard.

Toutefois mon gouvernement estime que le nouveau cours, qui entoure aujourd'hui les relations internationales, devrait pouvoir s'étendre au développement, sans lequel le nouvel ordre mondial dont la communauté internationale souhaite ardemment l'avènement serait vain.

Des efforts plus soutenus devraient être développés pour que, à cet égard, la question du cours des produits de base trouve solution dans le sens d'une rémunération conforme à leurs justes valeurs, surtout que les économies des pays africains en dépendent largement.

Tout comme il est indispensable d'accorder la plus haute priorité à la recherche d'un compromis sur la question de la dette et de son service, et ce, dans l'intérêt mutuel des créanciers et des débiteurs. La délégation de la République centrafricaine a toujours plaidé pour la tenue d'une conférence internationale qui puisse en connaître et elle espère que le climat actuel qui prévaut dans les relations entre Etats y contribuera.

Il est apparu depuis quelque temps une tendance animée par les pays développés et qui vise à faire de l'effectivité des efforts de démocratisation et du respect des droits de l'homme une condition supplémentaire de l'aide ou de toute autre assistance en faveur des pays africains. Une telle approche peut comporter dans son application cet inconvénient majeur de reléguer au second rang les intérêts des peuples dont l'épanouissement du bien-être requiert encore la contribution de la communauté internationale.

Des pays comme la République centrafricaine, qui se sont engagés depuis dans la voie d'un processus désormais confirmé de démocratisation, souhaiteraient plutôt voir la communauté internationale se saisir de ce contexte nouveau pour soutenir les efforts entrepris ici et là dans la voie de l'approfondissement et de la vulgarisation du fait démocratique.

Le développement des réalités sociales internationales fait apparaître qu'il est possible d'en suivre l'évolution pour éviter que ne se produise une distorsion entre le fait social international et le droit des Nations Unies. La coopération qu'organise la Charte entre les Etats, si elle leur a permis

M. Goniua-Pampali (Rép. centrafricaine)

d'engager les relations internationales dans une nouvelle voie sur le plan politique, devrait également leur inspirer les moyens à mettre en oeuvre pour intégrer dans les faits les réalités sociales internationales qui traduisent les aspirations de la majorité des peuples de la planète.

L'équilibre du monde le commande, et la délégation de la République centrafricaine qui croit en l'avenir d'un monde dont la condition soit conforme aux objectifs de la Charte voudrait espérer, avec cette auguste assemblée, que notre session marquera une étape nouvelle dans la voie d'une coopération effective entre les Etats pour le développement.

M. HQLO (Bénin) : A l'instar des orateurs qui m'ont précédé à la tribune de cette Assemblée, je voudrais à mon tour féliciter M. Shihabi à l'occasion de son accession à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies pour sa quarante-sixième session. Sa brillante élection est la marque non seulement d'une reconnaissance bien méritée de ses nombreuses qualités, mais aussi de l'estime dont jouit son pays, l'Arabie saoudite, dans le monde pour son attachement à la cause de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales. La délégation béninoise est persuadée que sous sa direction, nos travaux seront couronnés de succès.

Ma délégation voudrait aussi rendre un hommage mérité à son prédécesseur, M. Guido de Marco, qui a su diriger avec grande compétence nos débats au cours de la quarante-cinquième session, qui a été marquée par l'approfondissement de notre commune réflexion sur la restructuration et la revitalisation de notre organisation et notre volonté de réaliser le consensus autour des objectifs contenus dans la Charte de San Francisco.

Le Gouvernement de la République du Bénin est reconnaissant au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, dont les inlassables efforts pour la réalisation des objectifs de paix et de justice des Nations Unies ont incontestablement contribué à l'accélération des transformations politiques en cours dans le monde, qui se sont déjà traduites par la fin de la guerre froide, caractérisée par des rivalités de tous genres à tous les niveaux.

Au moment où il termine son second mandat, nous tenons à lui exprimer toute l'appréciation de notre pays pour son dévouement à la tête de notre organisation.

A cet hommage, j'associe naturellement les collaborateurs proches ou lointains du Secrétaire général, qui ne ménagent aucun effort en vue du bon fonctionnement de notre organisation et du triomphe des nobles idéaux qui sous-tendent son existence.

Il me plaît de féliciter le Secrétaire général tout particulièrement, pour son excellent rapport annuel, qui rend compte du prestige des Nations Unies et est orienté vers l'avenir, dans le cadre du renforcement du rôle irremplaçable de l'Organisation sur la scène internationale.

L'universalité de notre organisation s'affirme avec l'admission, cette année encore, de nouveaux Membres. Nous saluons les Etats baltes, à savoir l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, qui ont recouvré leur souveraineté

M. Holo (Bénin)

après plus de 40 ans d'annexion. De la même manière, nous félicitons les deux Etats du Pacifique, c'est-à-dire les Etats fédérés de Micronésie et la République des Iles Marshall, tous devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous leur donnons les assurances de notre pleine coopération dans la concrétisation de nos idéaux communs.

Nous présentons aussi nos vœux de bienvenue à la République populaire démocratique de Corée et à la République de Corée, à l'occasion de leur admission aux Nations Unies. Nous espérons que dans un proche avenir, à l'instar de la réunification pacifique du Yémen et de l'Allemagne, nous assisterons à celle de la nation coréenne, qui mettra un terme à une douloureuse et longue nuit de séparation et contribuera à la solution d'un des épineux problèmes liés à la guerre froide sur le continent asiatique.

Nous nous réjouissons aussi du retour parmi nous de la délégation cambodgienne, sous la conduite de S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk.

En cette fin du XXe siècle, l'histoire connaît des mutations d'une profondeur et d'une ampleur exceptionnelles. Aussi, ma délégation se félicite-t-elle des faits positifs encourageants pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Après une effroyable course aux armements, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique se sont aujourd'hui courageusement engagés dans un véritable marathon pour le désarmement, en vue d'un monde plus sûr et plus stable.

La récente initiative du Président George Bush, qui propose l'élimination de toutes les armes nucléaires tactiques à courte portée sur terre et sur mer, - suivie de la réaction positive des principales puissances nucléaires et spécialement de l'Union soviétique, dont le Président, Mikhaïl Gorbatchev, vient de façon responsable renforcer l'édifice de la paix -, est significative à cet égard. Et c'est dans ce même contexte que nous nous félicitons du renforcement du régime de la non-prolifération des armes nucléaires, avec la décision d'adhésion au Traité de 1968, non seulement de deux puissances nucléaires - la France et la Chine -, mais aussi des Etats non dotés d'armes nucléaires. On peut donc s'attendre à ce que ce traité soit renouvelé ou rendu permanent à son expiration en 1995, ce qui ouvrirait la voie au développement de la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

M. Holo (Bénin)

A l'ère de confrontation, se substitue, timidement mais sûrement, celle de la coopération internationale, et à la place des rivalités politiques et idéologiques, on voit naître et se consolider l'esprit de solidarité et la prise de conscience des complémentarités nécessaires.

C'est ainsi que les grands protagonistes d'hier, Américains et Soviétiques, ont mis en place des politiques de concertation se traduisant par leurs efforts soutenus de limitation des armements, notamment la mise en oeuvre du Traité de 1987 sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire (FNI) et la conclusion à Moscou, le 31 juillet 1991, du Traité sur la réduction de leurs armements stratégiques à longue portée (START), dont le but est de nous épargner une conflagration nucléaire.

Dans le cadre régional, nous mentionnerons l'évolution positive de la situation en El Salvador, grâce aux efforts du Secrétaire général, ainsi que les initiatives prises par les Etats latino-américains, réunis récemment à Mexico, pour concevoir les fondements d'une véritable coopération régionale et d'une intégration économique. Il s'agit là de mesures propres à accroître la confiance et la sécurité, en vue du retour irréversible de la paix dans cette région.

Que dire du développement des mouvements démocratiques dans le monde, qui se manifeste, entre autres, par le pluralisme politique, qui a déjà permis à mon pays, le Bénin, de disposer, après près de deux décennies de monolithisme, d'un organe législatif et d'un chef de l'exécutif, élus au suffrage universel direct, et d'un organe judiciaire, réellement indépendant et protecteur des libertés.

Nous sommes fiers d'être partie prenante à ce développement de la démocratie qui s'étend chaque jour davantage dans le monde - comme l'atteste l'échec de la tentative de coup d'état contre la politique de réforme du Président soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev - et accroît ainsi l'autorité morale de notre organisation, qui s'appuie justement aussi sur la promotion, la défense et la protection des droits fondamentaux de l'homme, dont les droits civils et politiques pour la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

M. Holo (Vénin)

Si porteuse d'espoir qu'elle puisse paraître, la nouvelle donne politique qui prévaut aujourd'hui dans le monde ne saurait pourtant faire oublier, dans l'euphorie des avancées réelles de la démocratie, de la liberté et de la coopération internationale, que notre planète traîne hélas encore des déséquilibres inacceptables, des injustices insupportables, de dangereux foyers de tension. En d'autres termes, la paix et la sécurité internationales restent encore fragiles.

En Afrique du Sud, nous assistons à l'effondrement des piliers de l'apartheid qui, dans son essence, porte atteinte à la dimension humaine de la sécurité. Nous nous en félicitons. Cependant, il y a lieu de se préoccuper de la persistance de la violence à laquelle il est temps de mettre fin définitivement, et de l'absence de progrès réel dans l'élaboration d'une constitution démocratique et non raciale fondée sur le principe "un homme, une voix". Nous en appelons donc à tous les peuples du monde pour qu'ils réaffirment leur détermination de conjuguer leurs efforts pour aider le peuple d'Afrique du Sud à recouvrer le plus tôt possible sa liberté totale.

C'est pourquoi la communauté internationale en général, et l'Afrique en particulier, doivent rester vigilantes et maintenir les mesures existantes contre l'Afrique du Sud conformément aux lignes directrices énoncées dans la Déclaration issue de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, et ce, jusqu'à ce qu'il soit nettement prouvé que l'évolution actuelle est irréversible. Il serait illusoire de croire que la levée des sanctions imposées à l'Afrique du Sud pourrait conduire au changement rapide du système de gouvernement de la minorité blanche.

Par ailleurs, nous encourageons l'opposition sud-africaine à s'unir afin d'accélérer cette évolution qui permettra à l'Afrique du Sud de contribuer à la paix et au progrès auxquels aspirent les peuples de l'Afrique australe, qui n'ont que trop souffert de la terreur et de la destruction.

A cet égard, la cessation des hostilités internes en Angola suite à la signature le 31 mai 1991 d'un accord de cessez-le-feu mettant fin à plus de 15 années de guerre civile qui ont ruiné le pays, constitue un signe encourageant. Nous espérons qu'il en sera de même pour ce qui concerne le Mozambique. Puissent les populations de ces deux pays connaître la paix, si indispensable à la reconstruction nationale et à leur bien-être.

M. Holo (Bénin)

Le Bénin se félicite de l'accord intervenu entre la Namibie indépendante et l'Afrique du Sud sur la question de Walvis Bay et des îles avoisinantes, conformément à l'esprit de la résolution 432 (1978) du Conseil de sécurité. Le règlement de cette importante question permettra de consolider la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Namibie et de créer les conditions d'une intégration économique pour une Afrique australe prospère.

Ailleurs en Afrique, certains pays frères n'ont pas été épargnés par la guerre civile née des conflits ethniques, des injustices sociales et politiques et de la violation des droits de l'homme. Il est de notre devoir de recommander sans cesse aux protagonistes de recourir aux vertus du dialogue pour la résolution de leurs contradictions internes.

A cet effet, la communauté internationale ne doit pas leur ménager son assistance; elle doit soutenir les initiatives régionales, comme celle de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA en ce qui concerne l'Ethiopie et la Somalie, qui appuient les efforts entrepris par le Président Hassan Gouled Aptidon, de Djibouti, pour ramener la paix dans la corne de l'Afrique, ou celle de la CEDEAO, s'agissant du Libéria, sur laquelle s'est penchée récemment à Yamoussokro la deuxième Réunion du Comité ad hoc dit des Cinq, sous l'égide du Président Houphouët-Boigny. Le Bénin se réjouit des efforts qu'ont commencé de déployer les autorités sénégalaises et mauritaniennes pour rétablir les relations de coopération et de bon voisinage entre les deux pays, relations qui se sont détériorées depuis août 1989.

Au nord du continent, les gouvernements et les peuples du Maghreb aspirent à plus de coopération, et les efforts qu'ils font dans ce sens doivent être encouragés pour le développement de l'Union du Maghreb arabe.

S'il demeure toutefois un obstacle de taille à cette volonté, c'est la question du Sahara occidental où les efforts méritoires de notre Secrétaire général n'ont pas encore abouti à la paix malgré le récent cesse-le-feu; mais ma délégation ne doute pas que les parties concernées ne lui ménageront pas leur coopération dans le cadre de l'application du plan de règlement entériné par la résolution 658 (1990) du Conseil de sécurité qui prévoit un référendum d'autodétermination sous l'égide de l'ONU et de l'OUA. Mon pays s'honore

M. Holo (Bénin)

d'être parmi ceux qui participeront directement sur le terrain à cette mission de paix prévue par la résolution 690 (1991) du Conseil de sécurité.

Depuis notre dernière session, la situation au Moyen-Orient ne s'est pas améliorée. La communauté internationale a assisté, le coeur meurtri, à la guerre entre l'Iraq et la coalition des Etats qui ont coopéré à juste titre avec le Koweït. Cette guerre causée par l'agression de l'Iraq contre la souveraineté du Koweït s'est terminée depuis par la victoire de la coalition, sans que les problèmes essentiels qui embrasent la région aient encore trouvé de solution.

Non seulement l'Iraq qui a envahi le Koweït qu'on a libéré est détruit, mais le Koweït aussi est en ruines. Ce spectacle désolant pose des problèmes moraux sérieux à l'humanité tout entière. Faut-il s'engager dans la destruction massive du patrimoine qui appartient à toute l'humanité pour entreprendre à chaque fois de reconstruire à grands frais?

La République du Bénin, qui a toujours été respectueuse des principes de la Charte, condamne tout recours à la force pour le règlement des différends entre Etats et pense que l'humanité court des dangers réels si l'on continue comme par le passé à tergiverser sur la résolution globale et urgente de la question du Moyen-Orient. A l'instar de cette guerre, la question des relations conflictuelles entre Israël et ses voisins arabes, la question de la Palestine restée sans règlement ainsi que celle du Liban, où des troupes étrangères sont toujours présentes et où on ne peut encore parler de réconciliation nationale véritable, constituent une menace pour la paix et la sécurité du monde.

Il est donc urgent de prendre des mesures concrètes et concertées tenant compte, notamment, du droit à l'existence de tous les Etats de la région, y compris Israël, ainsi que des droits politiques légitimes du peuple palestinien, en vue d'une paix globale, juste et durable. Notre avis est que seul un dialogue sincère et franc entre toutes les parties concernées peut permettre de parvenir à une solution juste et définitive du problème israélo-palestinien. Dans cette optique, mon pays souhaite le succès des consultations que mènent les autorités américaines en vue de la convocation

M. Holo (Bénin)

d'une conférence régionale et se félicite de l'appui apporté aux initiatives américaines par le Conseil national palestinien qui vient de se réunir à Alger.

En Europe, la réunification de l'île de Chypre est aussi une tâche urgente dans l'intérêt de la paix et de la sécurité que menacent les conflits des nationalités comme celui de la Yougoslavie.

M. Holo (Bénin)

Le Bénin est préoccupé par la tension qui règne dans ce pays avec lequel nous partageons les idéaux du non-alignement. Aussi en appelons-nous à la compréhension réciproque entre toutes les composantes de cette fédération pour le retour à la paix et à la sécurité par la négociation.

En Asie, il importe qu'après le départ des troupes étrangères de l'Afghanistan les différentes parties engagent les pourparlers en vue de la restauration de l'unité nationale et de la paix.

S'agissant du Cambodge, ravagé par une douzaine d'années de guerre civile, nous nous félicitons de l'établissement du cessez-le-feu. Mais les différentes factions doivent encore surmonter les contradictions internes qui entravent l'application de la résolution 660 (1990) du Conseil de sécurité tendant à l'organisation d'élections libres et régulières sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

Maintenant que le monde semble s'engager dans un mouvement irréversible de la fin de la politique des blocs, où l'obsession de la sécurité militaire ne sera plus de mise, des perspectives s'ouvrent donc pour la limitation des armements, l'objectif étant le désarmement général et complet dont les économies substantielles pourraient aider au développement des pays les plus pauvres de notre planète.

C'est dire que notre organisation devra aussi relever des défis dûs à la détérioration continue de la situation socio-économique internationale, qui menace également la sécurité et la paix dans le monde.

En effet, la pauvreté, la misère, la faim, la malnutrition, les maladies, l'abus de la drogue, la dégradation de l'environnement qui tuent en quelques jours autant que la bombe d'Hiroshima, ne sont-elles pas le lot quotidien de la majeure partie de la population du monde ? Et nulle part la situation n'est aussi grave qu'en Afrique, comme le souligne d'ailleurs le Secrétaire général dans son rapport annuel.

La communauté internationale souffre de maux inacceptables à l'aube du troisième millénaire, malgré les progrès en tous genres réalisés par l'humanité.

En dépit des ressources immenses dont regorge le monde aujourd'hui, les progrès fabuleux de la science et de la technologie, les hommes sur notre planète continuent de se poser les problèmes de l'existence en terme de survie.

M. Holo (Dénin)

La situation économique des pays en développement ne s'améliore guère malgré les remèdes qu'on tente de lui administrer. C'est à n'en pas douter la menace la plus grave à la paix et à la sécurité internationales dans un monde en permanente mutation où les moyens de communication permettent aux déshérités de constater la richesse insolente des nantis.

Un ordre international qui laisse mourir de faim et d'ignorance plus de la moitié de la planète est condamné à terme.

En avril-mai de l'année 1991, la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies consacrée à la coopération économique internationale dans la déclaration adoptée par les participants n'a pas failli à ce qui est devenu une tradition : tirer à nouveau la sonnette d'alarme. Il a été reconnu par tous que la solution réside dans la libéralisation des échanges dans les politiques nationales de manière à répondre avec une plus grande souplesse à l'évolution de l'économie.

En outre, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tenue à Paris en septembre 1990 a recommandé à la communauté internationale dans sa déclaration finale d'accorder une attention particulière à ces pays, compte tenu de leurs problèmes spécifiques.

Nous rappellerons qu'au cours de cette rencontre le Président de la République française, S. E. François Mitterrand, a réitéré son appel en faveur du développement et d'un ordre mondial plus juste et plus équitable.

Les profondes mutations en cours auraient manqué leurs objectifs essentiels si elles ne prenaient en compte et ne réglaient concrètement la question devenue primordiale de l'organisation d'une solidarité planétaire, en d'autres termes les problèmes fondamentaux des rapports Nord-Sud, et en particulier ceux liés à la dette africaine, à la paupérisation de ce continent avec son cortège de misère, de maladie, de chômage.

En effet, la situation de l'Afrique, où se trouvent la plupart des pays les moins avancés, n'est guère encourageante.

La quasi-totalité des pays africains sont engagés dans des programmes de restructuration de leurs économies, menés en accord avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, dont les effets positifs se font encore attendre.

M. Holo (Bénin)

Face à l'incertitude du lendemain pour l'ensemble de ces pays, le dernier Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA a compris la nécessité de parer au plus pressé en encourageant la réalisation des intégrations économiques régionales pour aboutir au cours des trois prochaines décennies à faire prendre corps à la Communauté économique africaine.

Mais, à court terme, l'Afrique continuera comme par le passé à lancer des appels à ses créanciers afin qu'ils s'engagent davantage sur le continent pour aider à la solution du problème lancinant de la dette, et pour compléter par la même occasion son effort interne de développement.

Nous saluons à juste titre les efforts entrepris par certains Etats pour procéder à la remise partielle ou à l'annulation de certaines créances des pays du tiers monde en général, et de l'Afrique en particulier. Je voudrais appeler les autres à suivre ces exemples dans l'intérêt de tous.

Car si rien n'est fait aujourd'hui pour garantir un avenir humainement acceptable pour la jeunesse, les dures contraintes et les multiples privations qu'imposent les ajustements économiques qui se font çà et là sur le continent conduiront à coup sûr à des troubles sociaux et à l'instabilité politique qu'aucune mesure coercitive ne peut contenir pour longtemps.

Pour sortir l'Afrique de l'ornière dans laquelle la plonge sa situation économique critique, une action rapide de la communauté internationale s'avère indispensable.

En effet, il est clair qu'après l'échec des années qui ont suivi les indépendances et l'impasse à laquelle ont abouti les révolutions militaro-socialo-marxistes et le monolithisme du continent, l'ère de la démocratie risque de conduire nos Etats, si rien de concret et de substantiel n'est fait dans les cinq prochaines années, au chaos et au néant. Ce qui n'est guère notre souhait.

C'est pourquoi la communauté internationale, notamment les pays développés, devront s'engager à aider l'Afrique à réaliser les propositions du Comité spécial plénier chargé de l'examen et de l'évaluation finale de l'exécution du PANUREDA qui s'est réuni ici, au Siège de l'ONU du 3 au 14 septembre 1991.

M. Holo (Bénin)

Dans ce cadre, je voudrais lancer un appel à toutes les délégations pour qu'elles adoptent les deux documents soumis à leur attention par le Comité spécial plénier au titre du point 4 de l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale.

L'adoption par consensus de ces deux documents permettra la mise en oeuvre des propositions visant à renverser la tendance au déclin et à la paupérisation grandissante des Etats africains et pour relever le niveau de vie très bas des populations rurales, principales victimes de tous les échecs politiques et économiques du continent depuis les indépendances.

L'avenir de l'humanité dépend aussi d'une gestion saine de l'environnement et d'une stratégie de développement durable, qui s'inscrivent dans le cadre de l'initiative qu'a prise l'Assemblée générale en adoptant la résolution 44/228 relative à la convocation, à Rio de Janeiro, au Brésil, du 1er au 12 juin 1992, de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement dont le Comité préparatoire a tenu sa troisième session à Genève du 12 août au 4 septembre 1991.

M. Holo (Bénin)

Nous espérons vivement que les problèmes de protection de l'environnement dans leurs relations intimes avec ceux du développement harmonieux et durable seront examinés avec tout le mérite voulu par nos chefs d'Etat et de gouvernement, qui fonderont leurs analyses et leurs décisions sur les précieux documents en cours d'élaboration par nos experts au sein des différents comités de négociation et groupes de travail.

Dès lors, convaincu que la conférence de Rio de 1992 sera couronnée de succès, je voudrais anticiper les événements pour dire que, collectivement et individuellement, nous devons nous engager fermement, surtout les plus développés et les plus nantis d'entre nous, à mettre en application les décisions qui seront prises et relatives aux mécanismes financiers, au transfert de technologie nouvelle et propre et aux mécanismes juridiques et institutionnels. En effet, le consensus auquel parviendront aussi bien le Comité préparatoire, qui achèvera ses travaux en mars-avril 1992, que la conférence elle-même en juin 1992, ne sera pas le triomphe des idées d'un groupe d'Etats ou d'un hémisphère sur un autre, mais le résultat de la volonté politique commune de parvenir à une vision commune pour une cause commune sans frontière : la planète Terre.

En attendant les assises de Rio en juin 1992 et la mise en oeuvre des décisions, le Bénin, comme certains pays, est victime de manière périodique de catastrophes naturelles qui viennent en quelques heures anéantir les efforts de développement entrepris avec beaucoup de volonté et d'enthousiasme. Cette année encore, pour la quatrième fois en l'espace de 10 ans, le Bénin a été, au mois de juillet dernier, victime d'inondations dans sa partie méridionale à la suite de pluies diluviennes qui se sont abattues sur le pays de mars à juillet 1991. Ces inondations ont occasionné des pertes de vies humaines, la perte de milliers d'hectares de cultures, des déplacements de population et la destruction d'habitations.

C'est ici le lieu et le moment de remercier une fois encore tous ceux qui ont répondu à l'appel du chef de l'Etat du Bénin, le Président Nicéphore Soglo, et à celui du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO), et qui nous ont apporté des dons divers dans le cadre des secours d'urgence. Tout en leur exprimant nos sentiments de gratitude, nous souhaitons vivement que la Décennie

M. Holo (Bénin)

internationale de lutte contre les catastrophes naturelles permette de réaliser des projets de reconstruction dans le cadre des conséquences des catastrophes déjà survenues, et de prendre des mesures de prévention pour atténuer les effets des catastrophes futures.

Par ailleurs, conscient de ce que l'homme demeure le sujet et l'acteur de tout processus de transformation de la société et qu'il ne saurait y avoir de progrès réel et durable sans liberté, le Bénin s'est engagé dans un processus démocratique dont il a su conduire les premières échéances électorales à terme, comme je l'ai souligné auparavant.

Je voudrais inviter les pays industrialisés et les organismes internationaux à venir massivement en aide aux démocraties naissantes dans les pays du Sud avec un esprit de solidarité pareil à celui qu'ils manifestent à l'égard des pays de l'Europe de l'Est. C'est à ce prix, et seulement à ce prix, que ces démocraties pourront à brève échéance réunir les conditions matérielles leur permettant de se consolider et de sortir progressivement du marasme économique et de ses conséquences.

De même, sur le plan politique, la condamnation des coups d'Etat et le soutien de régimes démocratiques, comme celui d'Haïti, devraient se faire de manière spontanée et immédiate comme ce fut le cas lors du coup d'Etat contre le Président Gorbatchev. Aussi, mon gouvernement appuie-t-il fermement tous les efforts entrepris en vue du rétablissement au pouvoir du Président constitutionnel Jean-Bertrand Aristide.

Convaincu que le pouvoir procède des urnes et non de la force brutale, le Bénin salue chaleureusement la vigoureuse résolution adoptée à l'unanimité par les instances dirigeantes de l'Organisation des Etats américains le 30 septembre 1991 à Washington, et souhaite que les déclarations faites tant au Conseil de sécurité le 3 octobre 1991 que dans les diverses capitales du monde soient traduites en actes concrets. Le peuple haïtien a souverainement choisi la démocratie. La communauté internationale, qui lui a prêté son concours à cette fin, doit l'aider à la rétablir et à la consolider.

Enfin, les démocraties naissantes en Afrique et ailleurs ne sauraient se renforcer sans l'édification d'un véritable Etat de droit, où le respect, la promotion, la défense et la protection des droits de l'homme et des peuples ne soient pas de vains mots mais des réalités traduites dans les actes de la vie

M. Holo (Bénin)

quotidienne. Dans ce cadre, mon pays prend, d'ores et déjà, des dispositions utiles pour une participation de qualité à la Conférence mondiale des droits de l'homme qui se déroulera à un niveau élevé en 1993.

Les assises de la quarante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies permettront, nous le souhaitons vivement, de consolider les acquis en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elles renforcent en nous l'espoir que le rapprochement opéré au niveau des grandes puissances continuera de produire des effets positifs sur l'évolution des événements dans le monde, pour trouver une solution satisfaisante aux conflits en cours, atténuer le fardeau que constitue la dette extérieure des pays en développement et accroître l'aide accordée par les pays riches aux pays moins fortunés, pour la réalisation de projets socio-économiques vitaux pour leur existence.

Comme on peut le constater, l'état actuel du monde m'a imposé la nécessité d'insister sur certains points. Ce faisant, j'ai voulu exprimer et faire partager l'espoir d'un peuple qui s'est engagé résolument sur la voie difficile, mais combien salutaire, de la liberté, pour vaincre la peur, la misère, la fatalité, l'incertitude du lendemain grâce à son propre génie, mais qui ne perd pas de vue que la coopération et la solidarité internationales sont aussi indispensables pour réaliser son destin.

M. NGARUKIYINTWALI (Rwanda) : C'est un grand honneur pour moi et pour toute la délégation rwandaise d'exprimer à l'Ambassadeur Shihabi nos vives et chaleureuses félicitations pour son élection à la présidence des travaux de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Son élection constitue à la fois un témoignage et la reconnaissance par la communauté internationale de ses brillantes qualités personnelles et de diplomate chevronné et, à travers lui, un hommage rendu à son pays, le Royaume d'Arabie saoudite, qui a toujours œuvré au renforcement constant des relations d'amitié et de coopération entre tous les pays épris de paix et de justice.

Nos félicitations s'adressent également à l'ensemble du Bureau élu pour diriger les travaux de la présente session de l'Assemblée générale.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

La délégation rwandaise aux présentes assises de l'Assemblée générale assure le Président de sa totale disponibilité à apporter sa contribution à la réussite des travaux de cette auguste assemblée.

Notre reconnaissance s'adresse également à son prédécesseur, M. Guido de Marco, qui a dirigé avec sagesse et compétence les travaux de la quarante-cinquième session, dont les résultats sont unanimement appréciés.

Qu'il me soit permis aussi de rendre un vibrant hommage au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui, pendant 10 ans, a servi et dirigé notre organisation avec compétence, sagesse et dévouement dans l'accomplissement des tâches combien lourdes et complexes qui lui ont été confiées. Les multiples succès remportés témoignent de ses qualités exceptionnelles et ont renforcé l'estime et le crédit de notre organisation. La République rwandaise gardera de lui le souvenir d'un homme totalement dévoué à la cause de la paix, de la justice, de la solidarité et du bonheur des peuples. Qu'il reçoive l'hommage de notre profonde gratitude.

Je voudrais aussi joindre ma voix à celle des autres orateurs pour adresser les souhaits de bienvenue dans la famille des Nations Unies aux nouveaux Membres de l'Organisation qui sont les deux Corée; les trois Républiques baltes : Estonie, Lettonie et Lituanie; les Etats fédérés de Micronésie ainsi que les Iles Marshall. Qu'ils reçoivent ici nos très sincères félicitations et nos encouragements à oeuvrer pour l'épanouissement des nobles idéaux de notre organisation et à contribuer plus particulièrement à la consolidation des relations internationales beaucoup plus solidaires.

Selon une tradition bien établie, le rendez-vous annuel de l'Assemblée générale a pour objet de dresser le bilan d'une année d'activités pour l'Organisation des Nations Unies, bilan destiné notamment à préparer l'avenir en fonction des leçons, des expériences et des résultats acquis.

C'est également l'occasion privilégiée pour tous les Etats Membres d'exposer publiquement et solennellement leurs positions à l'égard des problèmes qui préoccupent la communauté internationale, ainsi que les espoirs qu'ils nourrissent pour l'avenir, espoirs dont la concrétisation sera fonction

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

de la mobilisation et de la contribution de tous les peuples dans le cadre d'une solidarité plus agissante, au-delà des vœux pieux et des simples déclarations d'intentions.

C'est dans ce cadre que, en dépit de l'évolution quelque peu positive dans les relations politiques internationales, le Rwanda reste préoccupé par la situation économique internationale qui n'incite guère à l'optimisme, eu égard à l'aggravation de la crise structurelle de l'économie mondiale, crise qui creuse profondément un écart toujours croissant entre les pays industrialisés et les pays en développement.

Avant d'exposer la position du Rwanda sur les grands problèmes de politique internationale tant au niveau des relations politiques que des questions économiques, qu'il soit permis à la délégation rwandaise de pouvoir d'abord porter à l'attention du Président et à celle de toutes les délégations présentes aux travaux de la quarante-sixième session ordinaire de notre organisation la gravité de la situation de guerre que vit mon pays, le Rwanda, depuis qu'il a été attaqué, le 1er octobre 1990, par des éléments armés venus de l'Ouganda.

En effet, depuis le 1er octobre 1990, des assaillants, dont un certain nombre d'anciens réfugiés rwandais engagés et servant au sein de l'armée régulière ougandaise, la "National Resistance Army" (RNA), et se réclamant du Front patriotique rwandais dit Front patriotique-INKOTANYI, ont envahi le Rwanda avant d'être boutés hors du pays en date du 30 octobre 1990 et d'organiser depuis lors des attaques armées répétées contre la population rwandaise des zones frontalières avec l'Ouganda.

La première tentative d'explication avancée par les agresseurs pour justifier l'invasion armée contre le Rwanda fut le prétendu refus du Gouvernement rwandais d'accepter le retour des Rwandais ayant fui leur pays à la fin des années 50, suite à la lutte du peuple rwandais contre le régime féodo-monarchique et pour l'instauration des institutions républicaines dans le pays.

Il sied de rappeler que ce phénomène des réfugiés rwandais est né à la suite de la révolution sociale de 1959 qui a renversé le régime féodal en faveur de la démocratie républicaine. Les féodo-monarchistes ont refusé le

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

nouveau système démocratique et ont préféré s'exiler avec leurs partisans dans les pays limitrophes d'où ils ont régulièrement mené des attaques armées contre la jeune République rwandaise entre les années 1963 et 1968.

Cependant, le Rwanda s'est toujours soucié de trouver une solution définitive au problème de ses réfugiés en s'appuyant sur la législation nationale et sur les conventions internationales auxquelles le pays est partie, et c'est dans cet esprit que le rapatriement volontaire sur demande individuelle des réfugiés a été pratiqué de manière continue.

Par ailleurs, il importe de souligner que la guerre que vit le Rwanda depuis le 1er octobre 1990 a été déclenchée au moment où notre pays était en négociations avancées avec l'Ouganda en vue du règlement définitif du problème des réfugiés rwandais vivant en Ouganda. Sur la base des résultats de ces négociations avec l'Ouganda, le Rwanda envisageait les voies et moyens de régler également le problème des réfugiés rwandais vivant dans les autres pays limitrophes et ailleurs dans le monde.

Deux mois seulement avant l'invasion du Rwanda, le Comité ministériel conjoint rwando-ougandais créé en 1988 pour régler définitivement le problème des réfugiés rwandais en Ouganda, venait de tenir sa troisième réunion à Kigali - du 27 au 30 juillet 1990 - avec la participation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation de l'unité africaine. A cette occasion, les Gouvernements rwandais et ougandais venaient de se mettre d'accord sur le fait que sous les auspices du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, une enquête allait être menée auprès des réfugiés eux-mêmes pour connaître leurs desiderata sur les trois options proposées, à savoir le rapatriement volontaire au Rwanda, l'établissement définitif en Ouganda avec naturalisation, ou une troisième option de leur choix.

Il convient également de rappeler qu'il avait été décidé que le Comité ministériel rwando-ougandais, en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, devait se réunir à nouveau en janvier 1991 afin de finaliser et entériner les solutions retenues, sur la base des résultats de l'enquête, et qu'entre-temps, un groupe de réfugiés devait visiter le Rwanda pour se rendre compte des réalités socio-économiques et politiques du pays et rapporter leurs impressions aux autres réfugiés afin qu'ils puissent prendre leur décision en connaissance de cause.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

Malheureusement, cette visite qui devait avoir lieu de la fin septembre à la mi-octobre 1990 fut annulée unilatéralement pour céder la place à l'invasion armée menée le 1er octobre 1990 contre le Rwanda à partir de l'Ouganda. Dès le début du conflit armé ainsi imposé à lui, le Rwanda, aidé par des pays amis et particulièrement des pays de la sous-région, a mené plusieurs démarches politiques et diplomatiques en vue de ramener la paix dans le pays et dans la région.

C'est dans ce cadre que des rencontres au sommet, tenues notamment à Mwanza, en Tanzanie, et à Gbado-Lite, au Zaïre, ont insisté sur le respect du cessez-le-feu entre les parties belligérantes, sur l'engagement du dialogue entre les parties au conflit ainsi que sur la recherche d'une solution définitive au problème des réfugiés rwandais.

Mr. Ngarukiyintwali (Rwanda)

C'est précisément pour examiner les voies et moyens de trouver une solution définitive au problème des réfugiés rwandais que s'est tenue à Dar es-Salaam (Tanzanie), en date du 19 février 1991, une conférence régionale qui a regroupé les chefs d'Etat et de gouvernement de la région. A cette occasion, le Gouvernement rwandais, tout en regrettant beaucoup que la guerre qui lui a été imposée dès le 1er octobre 1990 ait interrompu brutalement la mise en place de solutions entrevues pour résoudre définitivement le problème de ses réfugiés, a réaffirmé sa conviction que le rapatriement volontaire de tout réfugié rwandais est un droit légitime et un facteur de paix et de réconciliation.

Le Rwanda a réaffirmé en conséquence sa disponibilité à prendre les dispositions nécessaires pour faciliter le retour harmonieux de ceux des réfugiés qui en exprimeraient le souhait et d'assurer leur réinsertion dans différents secteurs de la vie nationale, mais a sollicité à cet égard le concours très indispensable de la communauté internationale.

Conformément aux décisions de cette conférence de Dar es-Salaam, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sont en train d'élaborer, en collaboration avec les pays concernés, un plan d'action pour une solution durable aux problèmes des réfugiés rwandais, plan qui sera soumis à la conférence des donateurs qui se tiendra au début de l'année prochaine. Pour sa part, le Gouvernement rwandais est en train de mener des actions concrètes en préparation du retour des réfugiés rwandais qui auront opté pour le rapatriement. Une loi portant amnistie générale pour les réfugiés rwandais sera bientôt adoptée.

La situation de guerre que vit le Rwanda depuis déjà une année a pourtant prouvé que la recherche d'une solution définitive au problème des réfugiés rwandais ne préoccupait pas tellement les agresseurs du Rwanda. En effet, comme l'a déjà souligné le Chef de l'Etat rwandais lors du vingt-septième sommet de l'OUA à Abuja en juin dernier, le Front patriotique rwandais, aussitôt qu'il s'est rendu compte que le prétexte du problème des réfugiés avancé pour "légitimer" devant le monde l'invasion du Rwanda n'avait plus prise sur l'opinion africaine et internationale, n'a-t-il pas mis le débat sur

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

le plan de la défense de l'idéal démocratique, en essayant de faire croire que son action était motivée par sa volonté d'instaurer la démocratie au Rwanda?

Or, depuis janvier 1989, le Gouvernement rwandais avait lancé l'idée d'aggiornamento politique, et cette volonté s'est concrétisée par la suite, notamment par l'adoption, le 10 juin 1991, d'une nouvelle constitution légitimant le pluralisme politique ainsi que la création effective des partis politiques qui sont déjà en activité et engagés de manière irréversible dans le renforcement du processus démocratique.

Compte tenu du fait que pratiquement tous les prétextes avancés pour déclencher la guerre n'ont aucune justification, il est difficile de comprendre la logique qui pousse les agresseurs du Rwanda à poursuivre les hostilités et à refuser le cessez-le-feu préconisé par les différents sommets des chefs d'Etat qui se sont tenus au niveau sous-régional et de déposer les armes pour engager le dialogue, sous les auspices du médiateur accepté par les deux parties au conflit.

Le Rwanda, qui est profondément convaincu que l'arrêt des hostilités est la condition essentielle du règlement de ce conflit qui dure déjà depuis une année, n'a jamais exclu des négociations politiques avec les agresseurs; mais il a toujours souligné que ces négociations ne sont possibles que si les armes se taisent, que si l'accord de cessez-le-feu signé entre les parties belligérantes en date du 29 mars 1991 est respecté.

C'est donc l'obstination du Front patriotique rwandais à poursuivre les hostilités qui a retardé le dialogue et le Chef de l'Etat rwandais a relevé la part de responsabilité de l'Ouganda à cet égard, lorsque, au dernier sommet de l'Organisation de l'unité africaine, à Abuja, après avoir démontré que ceux qui attaquent le Rwanda n'ont aucune base au Rwanda même mais opèrent à partir de l'Ouganda où ils sont hébergés et reçoivent tout le soutien logistique nécessaire, il a prié l'OUA d'enjoindre à l'Ouganda de désarmer les agresseurs se trouvant sur son territoire.

Il est heureux de noter que le Sommet des chefs d'Etat qui s'est tenu à Gbado-Lite, au Zaïre, en date du 7 septembre 1991, a insisté une fois de plus sur le respect du cessez-le-feu immédiat et intégral et a recommandé l'engagement rapide du dialogue entre les parties au conflit.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

Le premier round de ce dialogue s'est tenu du 15 au 17 septembre 1991 à Gbado-Lite au Zaïre sous les auspices du médiateur, le Chef de l'Etat zaïrois, le Maréchal Mobutu Sese Seko.

Il est cependant regrettable d'apprendre que le Front patriotique rwandais, comptant sur le soutien de l'armée ougandaise pour continuer la guerre, se livre à des manoeuvres dilatoires pour boycotter ce dialogue et l'empêcher de se poursuivre. N'est-ce pas par le dialogue que l'on peut rapprocher les positions? Le Gouvernement rwandais est, quant à lui, profondément attaché à ce dialogue et reste disposé à le reprendre sans délai et sans préalable. Le vif souhait du Gouvernement rwandais est que ce dialogue puisse aboutir rapidement à des résultats susceptibles de mettre fin au conflit, favorisant ainsi le retour d'un climat de paix et de sécurité au Rwanda et dans la région et facilitant en même temps le retour au Rwanda des réfugiés qui le voudront. Le Rwanda compte beaucoup sur le soutien de la communauté internationale, de tous les pays Membres de l'ONU réunis en cette quarante-sixième session de l'Assemblée générale, pour la réalisation de ce voeu.

La sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que l'édification permanente de relations d'amitié et de coopération entre les nations, demeurent les piliers de notre action dans la longue marche des peuples vers les aspirations les plus profondes de l'humanité tout entière, à savoir l'épanouissement de la concorde internationale, de la liberté et du progrès de tous les peuples.

Le Rwanda tient à renouveler, une fois de plus, son engagement solennel pour la cause de la paix et rend un profond hommage à l'Organisation des Nations Unies pour les inestimables succès remportés depuis sa création jusqu'à ce jour. Il saisit cette occasion pour formuler le voeu d'un resserrement encore plus fort des liens de fraternité et de solidarité entre les peuples pour venir à bout de la crise persistante dans laquelle le monde, et en particulier l'hémisphère sud, dont l'Afrique, reste plongé, tant sur le plan économique que sur le plan politique.

En dépit du bilan globalement positif et des efforts inlassables déployés par l'Organisation des Nations Unies depuis la quarante-cinquième session de

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

**l'Assemblée générale de notre organisation, la communauté internationale affronte aujourd'hui certains conflits qui assombrissent le tableau de la scène politique internationale.**

**Le monde reste déchiré de part et d'autre par des tensions sanglantes et des conflits meurtriers résultant de situations anachroniques d'intolérance, de colonisation, d'oppression et de racisme. La violence ouverte règne partout où la souveraineté des peuples et l'intégrité des Etats sont bafouées, partout où la dignité et les droits fondamentaux de l'homme sont ignorés et foulés aux pieds.**

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

Concernant cette question importante de la dignité et des droits fondamentaux de l'homme, le Gouvernement rwandais se félicite du pas effectué depuis la libération, le 11 février 1990, de M. Nelson Mandela, Président du Congrès national africain (ANC), dans le processus engagé en Afrique du Sud en vue de l'éradication du système d'apartheid.

La disparition, sur le plan officiel, de ce système, le 30 juin 1991, après l'abrogation des trois derniers piliers juridiques de l'apartheid, à savoir les lois sur la terre, sur l'habitat et sur la classification des Sud-Africains d'après leur race, ainsi que l'accord intervenu le 1er juillet 1991 entre le Gouvernement sud-africain et le Congrès national africain (ANC) sur la libération des prisonniers politiques, ouvrent une ère nouvelle dans les relations interraciales en Afrique du Sud.

Cependant, nous déplorons la persistance des actes de violence et les massacres, en particulier dans les townships noirs, que le Gouvernement sud-africain, responsable du maintien de l'ordre public, n'a pas réussi à empêcher, et nous dénonçons les financements secrets de ces actes par le Gouvernement sud-africain.

Aussi, tout en prenant note avec satisfaction de certains changements positifs qui sont intervenus en Afrique du Sud, le Gouvernement rwandais est d'avis qu'il reste encore beaucoup à faire dans le processus de démantèlement de l'apartheid. Il loue les efforts réalisés par le Président sud-africain De Klerk, et le Président de l'ANC, Nelson Mandela, et encourage le Gouvernement sud-africain à poursuivre les négociations avec les représentants des autres communautés raciales sud-africaines, y compris l'ANC, pour hâter l'éradication effective et définitive de l'apartheid dans cette région de notre continent.

Concernant l'Angola, le Gouvernement rwandais se félicite de l'accord de paix signé à Lisbonne le 31 mai 1991 entre le Gouvernement angolais et l'UNITA. Cet accord constitue un pas important sur la voie de la restauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Angola.

La communauté internationale est appelée à soutenir les efforts déployés tant au niveau bilatéral que multilatéral pour concrétiser l'objectif de cet accord, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

S'agissant de la Namibie, nous pensons que la communauté internationale doit soutenir les négociations engagées entre la Namibie et l'Afrique du Sud sur la réintégration dans la Namibie de Walvis Bay et des îles au large de ce pays, conformément à la résolution 432 (1978) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), réuni à Abuja du 4 au 6 juin 1991, considère que le problème de Walvis Bay et des îles au large des côtes namibiennes ne constitue pas un différend frontalier, mais plutôt un problème de décolonisation qui doit trouver une solution juste et définitive dans les meilleurs délais.

Le Rwanda réaffirme également son appui au peuple mozambicain et se félicite des efforts déployés par le Gouvernement mozambicain et le RENAMO en vue d'un règlement pacifique du conflit qui déchire ce pays depuis plusieurs années.

Le problème du Sahara occidental reste encore une préoccupation pour la communauté internationale et ce, malgré les progrès significatifs enregistrés depuis la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

En effet, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté, fin avril 1991, un plan d'ensemble qui a débuté le 17 mai 1991, confiant à l'ONU l'organisation, l'année prochaine, et la surveillance d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental afin de savoir si les Sahraouis veulent être indépendants, comme le souhaite le Polisario, ou s'ils préfèrent s'intégrer au Maroc.

Le Rwanda se félicite donc de l'évolution positive de la situation et encourage les parties concernées à coopérer pleinement avec l'ONU pour la solution définitive de ce conflit.

Ailleurs en Afrique, le Gouvernement rwandais souhaite la fin de la guerre civile en Ethiopie et en Somalie et encourage les peuples et les gouvernements de ces pays à ne ménager aucun effort pour consolider la paix, la justice et la sécurité dans cette région africaine.

S'agissant de la guerre civile au Libéria, le Rwanda reste convaincu que le dialogue est la seule voie apte à restaurer la paix dans ce pays ainsi que la sécurité dans la région. Aussi souhaite-t-il vivement que les parties au

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

conflit puissent, avec l'aide des pays de la région, poursuivre les consultations en vue de ramener la paix et l'unité au sein du peuple libérien.

Le Rwanda croit profondément aux vertus du dialogue pour le règlement pacifique des différends, ainsi qu'au principe de non-recours à la force, et condamne énergiquement le terrorisme et l'agression, conformément à l'éthique internationale et au droit international moderne.

Dans le cadre des forums internationaux, le Rwanda exprime constamment son attachement à la paix et au dialogue politique qu'il s'est toujours efforcé de traduire dans les faits sur le plan sous-régional, régional et international.

C'est ainsi que, à l'instar des autres pays épris de paix et de liberté, il a poussé un profond soupir de soulagement suite à l'accord de cessez-le-feu, intervenu dans la région du Golfe, le 28 février 1991, après la libération du Koweït par la force de la coalition anti-irakienne formée sous les auspices de l'ONU pour libérer le Koweït de l'invasion et de l'occupation irakienne qui durait depuis le 2 août 1990.

Le Rwanda soutient, comme durant la période de la crise du Golfe, les mesures et les efforts entrepris par la communauté internationale sous l'égide de l'ONU pour rétablir le droit, la paix et la sécurité dans cette région du globe.

La situation au Moyen-Orient reste très préoccupante et le conflit israélo-arabe, conflit que le problème palestinien exacerbe, continue de susciter une vive inquiétude de la communauté internationale qui est pourtant d'accord pour qu'une solution définitive, juste et équitable soit trouvée à ce problème.

C'est ainsi que la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a invité, une fois de plus, le Conseil de sécurité à examiner les mesures nécessaires pour convoquer une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies, avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

Le Gouvernement rwandais se félicite des résultats déjà obtenus grâce aux efforts du Secrétaire d'Etat américain, James Baker, du Secrétaire général des Nations Unies et des pays de la région pour convaincre les parties concernées, y compris Israël et l'OLP, de la nécessité de la tenue d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient, pour mettre un terme à ce conflit qui dure depuis 1947.

La communauté internationale se doit donc de soutenir tous les efforts entrepris au niveau bilatéral et international pour faciliter la tenue et la réussite de cette conférence.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

Au sujet de la situation au Cambodge, nous exprimons notre satisfaction et notre appui total à l'accord de cessez-le-feu, intervenu le 25 juin 1991 entre le Gouvernement cambodgien et la coalition antigouvernementale cambodgienne, ainsi qu'au résultat de l'élection du 18 juillet 1991, qui a porté le Prince Norodom Sihanouk à la présidence du Conseil national suprême, organe provisoire destiné à assurer le pouvoir à Phnom-Phen, dès le mois de novembre prochain, dans l'attente des élections générales qui seront organisées et supervisées par l'ONU.

Le Rwanda soutient les efforts des Nations Unies et des autres parties concernées pour résoudre définitivement ce conflit, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Le Rwanda continue d'encourager également tous les efforts visant à la réunification pacifique et indépendante de la nation coréenne et espère que l'admission des deux Etats coréens au sein de la grande famille des Nations Unies contribuera à faciliter cette légitime aspiration du peuple coréen.

Ailleurs dans le monde, nous observons avec optimisme et nous soutenons les nobles initiatives de dialogue et de négociations de paix et de réconciliation amorcées en Amérique latine, notamment dans le cadre du Groupe de Contadora.

Nous pensons que les résultats du Sommet tenu au Mexique constituent une contribution importante pour la consolidation de la paix et de la sécurité dans cette région.

L'économie internationale reste marquée par la crise qui, pour les pays du tiers monde, se pose de plus en plus en termes de survie et risque d'anéantir de laborieux efforts de développement entrepris.

Cette crise a essentiellement un caractère structurel, car elle relève de mécanismes qui régissent actuellement les relations économiques internationales, avec un impact de plus en plus négatif inhérent notamment à l'instabilité des marchés financiers, à la détérioration continue des termes de l'échange, au marasme du marché des matières premières et à l'endettement.

L'Afrique demeure le continent où les problèmes du sous-développement se posent en termes angoissants et où les perspectives économiques de la majeure partie des pays classés dans la catégorie des moins avancés s'annoncent

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

sombres, notamment pour ceux qui, comme le Rwanda, sont confrontés à divers handicaps structurels exacerbés par plusieurs facteurs conjoncturels.

Ces pays, les plus démunis de la planète, assistent, impuissants, à l'accélération de la détérioration des conditions de vie de leurs populations confrontées de plus en plus aux fléaux de la pauvreté, de la famine, de la malnutrition et de l'ignorance.

Le Rwanda, qui est au premier rang des victimes de la persistance de la crise économique internationale, déplore cette situation et lance une fois de plus un appel à la communauté internationale en faveur d'une solidarité et d'une compréhension plus humaine et plus effective, en vue de leur faciliter la réduction des contraintes et des problèmes de développement qui leur sont spécifiques.

Le problème de l'endettement suscite les plus vives préoccupations pour les pays en développement et particulièrement pour les pays les moins avancés.

Comme l'a si bien rappelé le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenu à Abuja (Nigéria), du 4 au 6 juin 1991, la chute sans précédent des cours des produits de base de l'Afrique entraînant la détérioration des termes de l'échange, l'adoption de mesures de plus en plus protectionnistes et les pratiques commerciales restrictives sur les marchés des pays industrialisés à l'encontre des exportations de l'Afrique, font partie des principales causes externes de l'endettement de notre continent.

Le Rwanda regrette que l'idée de convoquer une conférence internationale sur la dette extérieure africaine n'a pas encore fait l'objet d'un consensus entre les pays industrialisés et les pays en développement, notamment au sein des Nations Unies, où se dégage néanmoins un large consensus sur le principe du développement de la coopération économique internationale en matière de la dette extérieure. Tout en se félicitant de la décision du Sommet des sept grands pays les plus industrialisés, tenu à Londres le 18 juillet 1991, d'annuler entre 50 et 80 % de la dette officielle des pays les moins avancés, nous continuons à penser que cette conférence sur la dette extérieure africaine est nécessaire et constituerait un cadre adéquat pour examiner et trouver une solution urgente et appropriée à ce grave problème qui hypothèque le développement économique de l'Afrique.

M. Ngorukiyintwali (Rwanda)

A cet égard, il y a lieu de louer l'initiative du Japon, qui abritera la Conférence internationale sur le développement de l'Afrique, prévue pour 1993, avec la participation des chefs d'Etat africains.

La République rwandaise rend un vibrant hommage au peuple et au Gouvernement japonais pour cette historique initiative si bénéfique au continent africain.

Concernant la situation du commerce international, le Rwanda reste d'avis que, pour être acceptable, le système des échanges commerciaux doit permettre l'abaissement des barrières commerciales et l'intégration des petits pays marginalisés, comme les pays africains, dans le système commercial international. De même, pour être viable, le système doit être profitable à tous les partenaires commerciaux.

Il importe par conséquent que tous les participants aux négociations de l'Uruguay Round accordent une attention toute particulière aux problèmes et aux préoccupations des pays africains. Nous insistons pour que toutes les parties aux négociations participent sur le même pied d'égalité afin que les résultats de ces négociations soient équitables et acceptables pour tous.

Le Rwanda se félicite de la création, par le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenu à Abuja (Nigéria) du 4 au 6 juin 1991, de la Communauté économique africaine, dont l'un des objectifs est de promouvoir le développement économique, social, culturel et l'intégration des économies africaines en vue d'accroître l'autosuffisance économique et favoriser un développement endogène et auto-entretenu.

Nous demandons à la communauté internationale, et particulièrement aux pays les plus industrialisés et aux institutions financières internationales, de soutenir par tous les moyens cette action et d'aider la jeune Communauté économique africaine à atteindre ses nobles objectifs.

Nous demandons que des mesures justes et appropriées viennent soutenir l'effort d'assainissement engagé par nos pays, au prix de sacrifices considérables, et que des solutions mieux intégrées et plus adaptées soient conçues dans la pleine collaboration des parties, en vue de garantir à l'humanité un avenir d'équité, d'équilibre et d'harmonie.

C'est dans ce cadre que le Rwanda voudrait, une fois de plus, renouveler, du haut de cette tribune, ses sincères remerciements à tous les pays et

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

organismes internationaux qui lui apportent, sur le plan bilatéral et au niveau multilatéral, le soutien d'appoint dont il a besoin pour son développement, et particulièrement pour son programme d'ajustement structurel en cours d'exécution depuis novembre 1990.

Les problèmes écologiques sont devenus actuellement une préoccupation mondiale. Mais des divergences subsistent quant aux causes et aux responsabilités liées à la dégradation et à la protection de l'environnement, ainsi qu'aux mesures à prendre dans ce domaine.

L'Afrique reste, une fois de plus, la victime indiquée de la sécheresse, de la désertification, des inondations et des dévastations acridiennes.

Mon pays, le Rwanda, attache une importance toute particulière à la préservation de son patrimoine naturel et a fait de la préservation de l'environnement l'une des principales priorités dans le cadre de sa politique d'autosuffisance alimentaire.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

Le Rwanda se félicite donc de ce que la communauté internationale soit saisie du problème de l'environnement et soit consciente de l'urgente nécessité de mobiliser toutes les ressources indispensables pour concevoir des solutions garantissant la survie de notre planète. Il y a donc lieu d'espérer que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, prévue au Brésil en juin 1992 et dont les travaux préparatoires continuent, aboutira à des solutions concertées et appropriées pour la préservation d'un environnement sain et viable pour l'humanité. Le Rwanda participe à ces travaux et apporte sa modeste contribution à leur réussite.

La quarante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies se tient dans un climat de relations internationales particulièrement favorable. Le Rwanda se réjouit de ce que la guerre froide qui, après la seconde guerre mondiale, a divisé le monde en deux blocs antagonistes et consacré la division de l'Europe, ait définitivement pris fin, grâce à la politique de la perestroïka et de la glasnost du Président soviétique Mikhail Gorbatchev, qui a permis les changements intervenus en Europe de l'Est, et particulièrement l'unification pacifique de l'Allemagne le 3 octobre 1990.

Nous nous félicitons de la décrispation générale qui s'affirme dans le climat politique mondial et qui a rendu possible et facilité la solution de nombreux conflits locaux et régionaux en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Le vent de la liberté et de la démocratie qui a soufflé de l'Europe de l'Est et dont les effets se sont vite fait sentir dans plusieurs régions du monde, et particulièrement en Afrique, constitue un facteur important dans les changements politiques de l'heure.

Le Rwanda apprécie l'intérêt et l'appui que les pays occidentaux accordent à ce courant d'épanouissement démocratique. Mais il estime qu'en soutenant les processus démocratiques ainsi engagés, les pays occidentaux devraient tout faire pour que le développement économique des pays concernés soit le meilleur support de cette démocratie car, il faut le souligner, il est illusoire de vouloir asseoir la démocratie sans favoriser le développement socio-économique des peuples.

Mon pays, qui vient d'instaurer, au mois de juin 1991, un système politique basé sur le multipartisme, saisit cette occasion pour réaffirmer sa foi indéfectible et son attachement au respect de la dignité humaine et aux

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

autres valeurs universellement reconnues en matière de droits de l'homme et renouvelle sa foi en un avenir dans un monde meilleur, un monde de paix et de solidarité d'où seraient bannis à jamais la guerre et toutes les formes de violence, de terrorisme et de discrimination, un monde définitivement libéré des séquelles du colonialisme, du racisme et de l'injustice et marqué par la compréhension, le dialogue et la coopération.

Nous exhortons vivement les Etats-Unis et l'Union soviétique à préserver les acquis du dialogue engagé dans le domaine du désarmement, au grand bonheur de l'humanité, et nous nous réjouissons de la signature du Traité START, intervenue le 31 juillet 1991 entre les Etats-Unis et l'Union soviétique à l'occasion du Sommet de Moscou.

Il y a lieu de se réjouir également de la conclusion du traité de désarmement conventionnel entre l'Est et l'Ouest signé le 19 novembre 1990 à Paris par les chefs d'Etat et de gouvernement des 35 pays à l'occasion du Sommet de la Conférence du 19 au 21 novembre sur la sécurité et la coopération en Europe et de la signature, à cette même occasion, de la Déclaration commune mettant solennellement fin à la guerre froide et par laquelle ils ont réaffirmé qu'ils ne sont plus adversaires mais plutôt décidés à établir de nouvelles relations d'amitié et de partenariat. Nous saluons particulièrement la décision prise par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique de réduire unilatéralement leur arsenal nucléaire. Nous nous réjouissons d'avance à l'idée que les autres grandes puissances nucléaires vont certainement leur emboîter le pas.

Le Rwanda a profondément foi en l'Organisation des Nations Unies et reconnaît son rôle combien irremplaçable dans le maintien de la paix, de la sécurité et de la justice, ainsi que dans le combat pour le bien-être de tous les peuples du monde.

Nous exprimons notre sincère gratitude aux institutions du système des Nations Unies qui contribuent au développement économique et social de l'humanité.

Nous soutenons l'instauration d'une nouvelle coopération plus fructueuse entre le Nord et le Sud en vue de promouvoir de nouveaux rapports économiques et politiques plus justes entre les Etats, dans l'intérêt général de la paix et de la sécurité internationales, susceptibles de favoriser le redressement

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

économique de tous les pays, et particulièrement des pays en développement, surtout les moins avancés.

C'est dans cet esprit que le Rwanda va participer activement aux travaux de cette quarante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et s'emploiera toujours à contribuer à la promotion des nobles objectifs inscrits dans la Charte de notre organisation, pour atteindre le nouvel ordre international que celle-ci propose à tous les peuples du monde, dans l'égalité, la complémentarité, la compréhension et la solidarité, pour plus de paix et de justice sur notre planète, pour plus de bonheur pour tous les peuples de la terre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Deux représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la seconde intervention et doivent être faites par les délégations de leur place.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

M. EXARCHOS (Grèce) (interprétation de l'anglais) : La délégation grecque a été surprise par ce qu'a dit le représentant de l'Albanie le 30 septembre, lorsqu'il a exercé son droit de réponse au discours du Ministre des affaires étrangères de la Grèce. Nous avons été surpris à la fois par ce qu'il a dit à propos de la minorité grecque vivant en Albanie et par ses allégations à propos de la présence des "Tsamis", comme on les appelle, en Grèce.

Je voudrais tout d'abord dire quelques mots à propos de la minorité grecque en Albanie. Le nombre de 60 000 personnes cité par le représentant albanais est fondé sur un recensement albanais réalisé en 1989 et il est tout simplement inacceptable. Compte tenu des conditions qui existaient en Albanie à cette époque-là, les citoyens de ce pays ne pouvaient pas déclarer leur appartenance ethnique.

La Grèce n'a jamais accepté les résultats de ce prétendu "recensement". En fait, dans une déclaration faite à la Troisième Commission de l'Assemblée

M. Exarchos (Grèce)

générale le 23 octobre 1989 (A/C.3/44/SR.15), la délégation grecque a contesté les résultats du recensement en ce qui concerne la minorité grecque en Albanie, parce que l'ancien régime totalitaire, de façon arbitraire, ne reconnaissait comme membres de la minorité grecque que les personnes résidant dans une zone précise de l'Albanie. Tous les autres Grecs ethniques, même ceux qui sont nés dans cette région, mais qui ont été déplacés ailleurs plus tard, étaient et sont toujours considérés comme des non-Grecs. En fait, les membres de la minorité grecque - qui représentent, comme l'a rappelé le Ministre des affaires étrangères de la Grèce devant cette assemblée il y a quelques jours, plusieurs centaines de milliers de personnes - se trouvent sur tout le territoire albanais, bien que la majorité de la population grecque vive toujours bien sûr dans ses foyers ancestraux.

M. Exarchos (Grèce)

En outre, les droits à l'éducation de la minorité grecque sont soumis aux mêmes restrictions géographiques. Même dans les zones limitées où le grec est enseigné, il l'est seulement dans les quatre premières classes de l'école élémentaire. alors que les Grecs habitant les autres régions de l'Albanie ne reçoivent aucun enseignement dans leur langue maternelle.

Maintenant, en ce qui concerne la prétendue minorité Tsamis dont a parlé le représentant de l'Albanie, je voudrais dire encore une fois que pour nous cette minorité n'existe pas. Le Gouvernement albanais englobe dans cette prétendue minorité toutes les personnes qui, pendant la seconde guerre mondiale et l'occupation étrangère de mon pays, ont commis des crimes contre le peuple grec en collaboration avec les forces d'occupation nazies et fascistes et, après la guerre, ont quitté volontairement la Grèce en même temps que les forces d'occupation. Il est inacceptable que l'on essaie, sous quelque prétexte que ce soit, d'inverser les résultats de la seconde guerre mondiale, une guerre qui a coûté si cher en vies et en souffrances humaines à l'Europe en général et à mon pays en particulier.

Nous pensons que l'Albanie, qui fait ses premiers pas vers la démocratie, a besoin de notre appui. Depuis le début, le Gouvernement grec a manifesté sa volonté d'être un voisin amical et secourable. Que l'on sache cependant que l'attitude et le comportement des autorités albanaises à l'égard de la minorité grecque seront un facteur qui déterminera l'avenir de nos relations.

M. KARUKUBIRO-KAMUNANWIRE (Ouganda) (interprétation de l'anglais) :  
Nous avons écouté la déclaration du représentant du Rwanda. Le moment venu, le chef de ma délégation répondra à tous les griefs dont la délégation rwandaise a fait état contre mon pays.

Toutefois, je dirai brièvement que le Rwanda doit, devant l'Assemblée, accepter d'être responsable de ses ressortissants. Le représentant du Rwanda a reconnu devant l'Assemblée que le problème des réfugiés rwandais remonte à 1959. Depuis lors, les réfugiés rwandais qui ont fui leur pays vivent en tant que réfugiés en Ouganda. L'Ouganda n'est pas un vaste camp de réfugiés où le Rwanda peut se débarrasser de ses ressortissants indésirables. Ceux-ci ne peuvent pas passer leur vie en Ouganda contre leur gré.

Je nie catégoriquement que l'Ouganda ait participé d'une façon ou d'une autre à une invasion du Rwanda. L'Ouganda ne soutient pas davantage les

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

réfugiés qui se trouvent maintenant au Rwanda et luttent au Rwanda uniquement - et non pas sur le sol ougandais - pour leur propre droit de rentrer chez eux. Le Gouvernement rwandais doit accepter d'être responsable de ses ressortissants et il doit coopérer avec les efforts faits actuellement sur le plan régional pour mettre fin à sa propre guerre civile.

M. NGARUKIYINTWALI (Rwanda) : Je viens d'écouter la déclaration du représentant de l'Ouganda, qui répond soi-disant à la déclaration que j'ai faite aujourd'hui au nom de la délégation rwandaise devant l'Assemblée générale.

Le problème ne se pose pas en termes de responsabilité des nationaux. Le Rwanda se sent responsable de ses nationaux. Mais nous ne pouvons admettre que du territoire d'un pays voisin et ami - car nous avons toujours considéré l'Ouganda comme un pays ami et nous continuerons à le considérer comme un pays frère malgré la situation critique actuelle - partent des agresseurs pour envahir notre pays.

J'aurais souhaité que le représentant de l'Ouganda puisse nier que le général de division Fred Rwigema a été ministre de la défense de l'Ouganda, qu'il a été chef d'état-major adjoint de l'armée ougandaise. J'aurais souhaité entendre le représentant de l'Ouganda nier que le général Bunyenyezi, le général Peter Bayingana et tant d'autres ont été des officiers de l'armée ougandaise.

Je ne m'étendrai pas plus longtemps sur la situation, car j'ai entendu dire qu'une autre déclaration serait faite devant l'Assemblée suite à la mienne. Je voudrais tout simplement dire que nous attendons de l'Ouganda qu'il respecte les conventions internationales qu'il a signées, dont la Déclaration universelle sur la politique de bon voisinage. Nous sommes ici à l'Assemblée générale des Nations Unies et l'Ouganda y participe; l'Ouganda souscrit à la Charte des Nations Unies; l'Ouganda souscrit à la charte de l'Organisation de l'unité africaine. Ce que nous lui demandons, c'est que les engagements qu'il a librement pris soient respectés, qu'il pratique à l'égard du Rwanda une politique sincère de bon voisinage. Pour sa part, le Rwanda sera toujours prêt à répondre positivement. Que l'Ouganda surveille, que l'Ouganda contrôle tous les assaillants qui partent de son territoire pour attaquer le Rwanda!

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

Je voudrais réaffirmer une fois de plus que rien de ce qui trouble la paix au Rwanda n'émane du territoire rwandais. Tous ceux qui attaquent le Rwanda viennent du territoire ougandais. Beaucoup d'observateurs internationaux neutres l'ont constaté et si d'autres veulent se rendre compte de la réalité, ils peuvent aller voir.

Nous demandons que l'Ouganda pratique une politique sincère de bon voisinage et respecte les engagements souscrits dans le cadre de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine.

M. RUDI (Albanie) (interprétation de l'anglais) : En raison de l'heure tardive, la délégation albanaise se réserve le droit d'exercer son droit de réponse un autre jour.

La séance est levée à 18 h 30.